11e année — N° 213 — 25 Décembre 1935

Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

REVUE BIMENSUELLE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

CEDIAS
BIBLIOTHÈQUE
MUSÉE SOCIAL

DANS CE NUMÉRO :

Victor ENGLER

◇◇◇

Daniel GUÉRIN

LE CORPORATISME FASCISTE

(SUITE ET FIN)

◇◇◇

Après le Congrès des Cheminots :

M. CHAMBELLAND

LE NOUVEAU CONGRÈS D'AMIENS S'IMPOSE

A. ROQUES

CE QUE FUT NOTRE CONGRÈS DE FUSION

◇◇◇

E. FRONTY

Les postiers ont foi dans le Syndicalisme

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 54, rue du Château-d'Eau — PARIS (10e)

Source gallica.bnf.fr / CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale)

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire

(Paraissant le 10 et le 25)

◆

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois	10 fr.
Six mois	20 »
Un an	40 »

EXTERIEUR

Trois mois	13 fr.
Six mois	26 »
Un an	50 »

◆

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction et l'Administration à la *Révolution Prolétarienne*
54, rue du Château-d'Eau, Paris-10e

◆

PERMANENCE :
Tous les soirs, de 18 à 19 heures

◆

Téléph. : BOTzaris 21-02

◆

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS

notre compte chèques postaux :
Révolution Prolétarienne 734-99 Paris

SOMMAIRE DU N° 213

(25 décembre 1935)

VICTOR ENGLER ..... M. CH.

Le discours d'Alfred Druaux aux obsèques d'Engler.
Les dockers de Rouen peints par Engler.
Un beau geste d'action directe : la démolition des taudis à Genève.
M. Valois chassé du parti socialiste.

LE CORPORATISME FASCISTE :

II. — Après la prise du pouvoir : des promesses à la réalité ..... D. GUÉRIN.

Renaissance du syndicalisme

Après le congrès des cheminots : Le nouveau Congrès d'Amiens s'impose ! (M. CHAMBELLAND). — Ce que fut notre congrès de fusion (A. ROQUES). — Les postiers ont foi dans le syndicalisme (E. FRONTY). — Chez les employés de Reims : le syndicat confédéré s'oppose à la fusion (Louis PARMENTIER). — L'assemblée de fusion des Employés parisiens (A. PELLETIER).

A travers les livres

R. Louzon : « L'Economie capitaliste » ..... J. PÉRA.

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ;

De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale, d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Collection de la « Révolution Prolétarienne »

PRÉCIS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

par J. F. HORRABIN
traduit de l'anglais par J. PÉRA
(45 CARTES)

Prix : 9 francs *QUATRIÈME MILLE*

DEUX ANS D'INDOCHINE

UN FLEUVE DE SANG

UNE BROCHURE

Prix : **UN** franc

Expédiés franco contre un mandat envoyé à notre compte de chèques postaux : *Révolution Prolétarienne*, 54, rue du Château-d'Eau, Paris-10e (Compte n° 734-99 Paris).

Victor ENGLER

Victor Engler est mort. Il s'est éteint, au cours de la nuit du 8 au 9 décembre, dans sa petite maison de Grand-Quevilly, banlieue de Rouen. Cinq semaines de souffrances dues à une maladie qui pardonne rarement avaient précédé sa fin.

J'ai représenté le « Noyau » de la Révolution Prolétarienne *à ses obsèques, le mercredi* 11 *décembre.*

Né à Nancy en août 1884, *Engler était tout jeune encore lorsqu'il s'en fut « sur le trimard ». Bien avant sa vingtième année, il se fixa quelque temps dans la banlieue parisienne, à la Plaine-Saint-Denis; il y subit la féroce exploitation des verreries, mais, en même temps, il y fit l'acquisition de son premier bagage d'idées, au sein d'un groupe de jeunesse anarchiste, aux environs de* 1900. *En* 1903, *le gamin de verrerie Engler se transportait à Rouen et se faisait docker.*

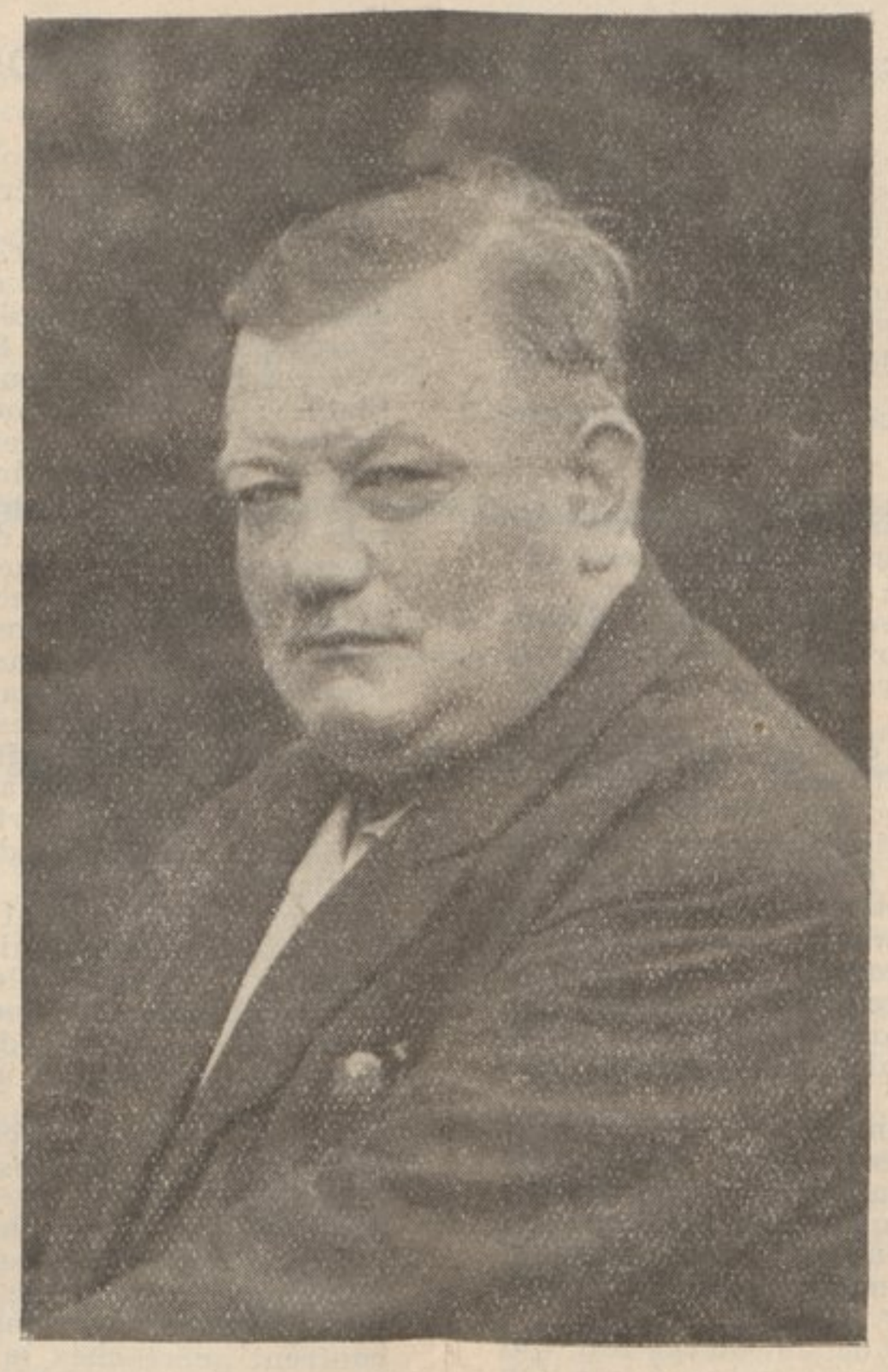

Dès lors, la vie d'Engler, c'est la vie du port. C'est aussi la vie de l'organisation syndicale, car, en même temps, Engler entrait au syndicat : conter ces trente-deux années de sa vie ce serait conter trente-deux années d'activité du Syndicat des dockers de Rouen.

On disait : « Engler et ses *dockers ». C'était profondément vrai. Appointé par l'organisation, comme secrétaire de la Bourse du Travail de Rouen ou comme secrétaire à la propagande de la Fédération nationale unitaire des Ports et Docks, Engler était toujours resté le docker de Rouen. Qui se souvient l'avoir jamais vu mettre un faux col ? Sur sa tombe, un de ses vieux compagnons de travail, Druaux, qu'on appelle familièrement Frédo, prononça les paroles les plus émouvantes. Avec simplicité, il dit ce que fut la vie d'Engler : un effort patient, constant, adroit, pour l'amélioration matérielle et morale des ouvriers du port. Pourtant séparé de lui depuis quelque temps — toujours les questions de tendances! — Frédo brossa de son ami le tableau le plus vrai. Dans ce cimetière de Saint-Sever, empli d'une multitude de tombes militaires, sous le ciel gris, le visage fouetté par un vent glacé, on l'entendit énumérer les grèves qu'Engler avait conduites. Engler avait le droit d'être fier lorsqu'il disait que pas une de ces batailles ouvrières qu'il avait menées n'était allée à l'échec. Peut-être, sur son cercueil, certaines oreilles délicates eussent-elles préféré les formules traditionnelles et puériles : pour Engler, il ne pouvait y avoir de meilleure oraison funèbre. Engler avait consacré sa vie au mouvement syndical : il avait appartenu tout entier à sa classe.*

Le mot de Druaux et celui de tous fut : « Ah! il n'est pas près d'être remplacé ! » C'est également vrai. La vie a voulu qu'Engler fût enterré un jour où il y avait grève sur le port, grève déclenchée le matin même. Elle a voulu aussi, la vie, que cette grève, menée par les ennemis d'Engler (le mot n'est pas trop fort), servît de prétexte à réunir les dockers à l'heure même de son enterrement, comme pour les empêcher d'y assister. Pauvre mesquinerie! Quelques heures après, ses amis avaient une raison de plus de dire : « Ah ! il n'est pas près d'être remplacé... » En effet, le mouvement se terminait par un échec.

Engler a vécu son existence de militant dans la ville du « petit sou » peinte par les Bonneff. Le chapitre cruel de Marchands de folie *pourrait-il être encore écrit aujourd'hui? Je le crains. Blanckaert, des bateliers de Dunkerque, venu saluer celui qui conduisit à la victoire la grève des bateliers de* 1933, *me disait qu'il connaissait peu de milieux aussi ingrats. Ce que je sais bien, c'est que, depuis les six ou sept années qu'il s'était dressé contre les folies orthodoxes, Engler, dans un tel milieu, risquait chaque jour sa vie. Des fanatiques s'en allaient répétant: « Je le butterai. J'aurai sa peau! » Depuis des années, Engler ne sortait pas sans son browning. Du moins le disait-il..., car sa force physique lui permettait de faire face aux attaques les plus redoutables.*

Ils n'ont pas eu sa peau. C'est la maladie qui l'a eue. Mais moi, qui fus son ami des heures difficiles, j'ai bien le droit de penser que ces années noires, où l'on osait dire et imprimer : « Engler, ce vendu, cette crapule » ou encore : « Engler, l'ami des flics », ces années qui nous ont laissé dans la bouche un goût si amer, un goût de cendre, que ces années-là ont abrégé sa vie.

Qui donc remplacera à Rouen le réalisateur

qu'était Victor Engler? Il n'était pas seulement un meneur de grèves. Il était aussi un organisateur. Dans un milieu difficile, où l'on aime beaucoup plus les coups de gueule que l'organisation, il était tout de même parvenu à créer. Car ce Lorrain n'avait pas seulement la finesse du Normand : il possédait la grande qualité de sa race : la ténacité. Avec ça, administrateur avisé et sérieux. Avant de fermer les yeux pour toujours, il demanda à son fidèle Eugène Tétu, qui le veillait : « Les comptes sont bien en ordre, au moins? » Oui, les comptes étaient en ordre, à jour. Il pouvait partir.

Il y a maintenant un grand vide à la Bourse du Travail de Rouen. — M. CH.

Le discours d'Alfred Druaux sur la tombe d'Engler

Aux obsèques d'Engler ont pris la parole : Druaux, pour le Syndicat du port; Masson, au nom des chefs d'équipe; Faveau, des cheminots de Sotteville; Lemercier, pour l'Union locale; Reine, pour l'Union départementale; Georges Nicolas, au nom de la C.G.T. Béhagel, de Nantes, Tréguer, de Brest et Bour, de Paris, représentaient la Fédération des Ports et Docks.

Voici le discours prononcé par Alfred Druaux au nom des dockers.

⁂

Au nom du Syndicat confédéré des ouvriers du port de Rouen, je viens rendre ici un dernier hommage à notre cher camarade Victor Engler.

Dire ce qu'a été Engler pour les dockers, il faudrait un livre pour retracer la vie d'abnégation, de désintéressement qu'il avait mise tout au service de ses camarades.

Son intelligence, sa bonté, son esprit d'initiative, son dévouement, il les dépensait sans compter dans l'intérêt de tous les dockers, c'était son but : sortir ses camarades de la misère, les voir heureux. Les défendre avec toute son ardeur, sa foi dans la bonne cause pour les soustraire à l'exploitation patronale. Sortir les déshérités de l'ornière, là était l'occupation de tous ses instants.

On peut dire sans crainte qu'il ne vivait que pour cela, pour ses camarades, il cherchait constamment ce qu'il pourrait bien entreprendre pour soulager leur misère.

Les dockers le connaissaient depuis 1903, époque où il est arrivé à Rouen. A ce moment, il est entré à l'organisation syndicale, qu'il n'a jamais quittée. Il a pris part à toutes les rudes batailles engagées par les dockers, il a contribué aux succès remportés, aussi ses camarades l'ont-ils toujours désigné aux postes de confiance.

En 1919, il est membre de la délégation qui signe le contrat de travail, une grève éclate (en février 1920), il est secrétaire du Comité de grève, il est délégué auprès des patrons, résultat : la victoire des dockers. A la grande grève de 1920, il est encore secrétaire du Comité de grève et remplace le camarade Damiens, secrétaire emprisonné, alors que le syndicat est presque tombé par suite des scissions.

En 1921, il est nommé secrétaire de l'Union locale. Au mois d'octobre de la même année, il est nommé secrétaire du Syndicat du port, secrétaire adjoint de l'Union départementale, il a la confiance de toute la classe ouvrière.

Il prend une part active aux grandes grèves du Havre, l'élan magnifique de solidarité qu'il sait inculquer aux dockers de Rouen fait remonter le syndicat à 2.000 membres.

Grâce à son activité incessante, les dockers voient leurs salaires augmentés de 9 francs par jour en deux années.

Vient la grève de 1928, les ouvriers du port, guidés par lui, remportent une belle victoire.

Tous les ouvriers des ports reconnaissent ses qualités d'organisateur, aussi il devient secrétaire de la Fédération nationale des Ports et Docks. C'est lui qui dirige toutes les grèves, par son esprit d'initiative, son habileté, sa ténacité dans l'effort; pas un échec, les dockers sont victorieux. Nous pouvons citer en exemple, la grande grève des bateliers qu'il termina par la victoire.

Son activité ne se rencontre pas seulement dans les grèves, il veut des réalisations pour les ouvriers; dès l'apparition du chômage, il s'occupe des secours à apporter aux déshérités. La Bourse du Travail devient un entrepôt de vivres; il se démène pour trouver des ressources, pour faire des achats heureux, pour organiser la distribution, et chaque chômeur reçoit chaque jour sa part de vivres pour lui et sa famille.

Il est bon, il ne peut pas voir souffrir ses semblables; il participe aussi à la mise en route du Restaurant des Chômeurs, dont il est membre du Conseil d'administration.

Il crée, toujours dans l'intérêt de ses camarades, une Caisse syndicale de chômage, qu'il dirige activement et sérieusement.

La Caisse d'assurances sociales des ouvriers du port est encore son œuvre.

Il ne vit, il ne pense, il ne travaille que dans l'intérêt de ses camarades; lui ne compte pas, pourvu que les autres soient moins malheureux, ça lui suffit, il est satisfait.

A côté de cela, il travaille pour le bonheur complet de la classe ouvrière, il est un des pionniers de l'unité syndicale; dès 1925, il s'acharne à cette réalisation; tous les congrès : 1927, 1929, 1931, 1933 et 1935, le voient à la tribune réclamer pour la classe ouvrière l'union de toutes ses forces pour résister à l'exploitation patronale et dans l'espoir d'obtenir un jour sa libération totale. Il organise les « Amis de l'Unité », à Rouen, organisation qui apporta une grosse part à la réalisation de l'unité.

Toute la classe ouvrière de Rouen se souvient aussi de la grève des tramways qu'il dirigea si habilement et qui se termina par une belle victoire, c'est un exemple entre tous.

Aussi, chacun de nous sent la perte irréparable que cause la mort de notre camarade. Il ne sera pas remplacé; ses dons, ses qualités ne se rencontrent guère chez le même individu. Notre douleur est d'autant plus profonde que nous savons bien qu'il aurait pu nous rendre encore de grands services. Nous sommes obligés de nous incliner devant la cruauté du destin.

Nous faisons le serment de ne jamais oublier ce qu'il a fait pour nous.

Tous nos regrets vont vers lui, nos condoléances attristées vers sa famille.

Pour la dernière fois, au nom de tous les camarades dockers, mon cher Victor, nous te disons : Adieu !

Les dockers de Rouen peints par Engler

Comme beaucoup de militants syndicalistes, Victor Engler n'a laissé que peu de traces écrites. A un congrès de sa Fédération, en septembre 1929, il fut amené, par une proposition de faire du congé payé une revendication des travailleurs des ports, à peindre, en quelques touches, les dockers de Rouen et leur esprit. La sténographie du Congrès rapporte ainsi ses déclarations.

⁂

ENGLER. — *Je tiens à déclarer que la question des congés est trop importante pour que,* a priori, *nous nous déclarions contre les congés; je dis aux camarades qu'étant donné la situation présente, la question ne peut pas se poser. Je dis que le Congrès aura suffisamment à travailler sur des*

questions positives et je n'exagère pas en disant que, dans un délai de deux ans, nous aurons été incapables de réaliser ces congés payés...

...Un camarade dit : « Il faut une discipline dans le travail. » Les dockers professionnels, dont je suis, sont des être impénitents. Nous avons des tempéraments de rouspéteurs, et, à la moindre mouche qui nous pique, nous savons prendre l'échelle pour embêter le patron; nous savons faire le sacrifice de notre journée ou de notre demi-journée. Il paraît impossible de pouvoir discipliner les travailleurs dans le port.

Qu'est-ce qui fait le charme des dockers? C'est parce qu'ils se considèrent comme de véritables individus, aimant vraiment leur liberté, et, lorsque nous voyons des hommes à la semaine, des hommes travaillant dans la même maison, dans notre métier à nous dockers, pour nous ce ne sont pas de véritables dockers, au sens propre du mot.

Vous venez parler de congé à des hommes comme Tétu ou Thoreux qui, lorsqu'il fait un beau soleil radieux, s'en vont loin du port; ils ne pourront pas s'intéresser d'une façon absolue à la vie économique du port; pour eux, trois jours de souffrance, une de réjouissance, et ils vont voir ce qui se passe à la campagne.

Le docker aime se lever de bon matin, il court les risques de son métier, mais il veut avoir sa liberté absolue, et c'est comme cela que le docker manifeste sa haine de classe. Combien de fois cela m'est arrivé ! C'était pour moi une véritable réjouissance de pouvoir laisser un bateau en panne, c'est une méthode d'action directe; il me plaît de travailler seulement deux jours par semaine. J'éprouve des besoins modestes, et je m'arrange avec ce que je gagne pendant ces deux jours. L'autre docker, qui mange sa journée au fur et à mesure qu'il la gagne, est obligé d'être moins indépendant que moi.

Que se produira-t-il lorsque nous serons en droit de réclamer le congé payé? Je vois ce petit manège de jalousies si cela aboutissait...

...En raison même de notre tempérament spécial, de notre indiscipline coutumière, et en raison de notre inexactitude dans le travail, je demande que cette question des congés soit remise à une date ultérieure car, dockers, rouspéteurs par essence et par définition, notre véritable plaisir est de dire m.... lorsque les autres camarades disent merci.

Un beau geste d'action directe

La démolition des taudis à Genève

Depuis longtemps, les organisations syndicales du Bâtiment de Genève menaient campagne contre les taudis qui existent encore dans la cité des Nations. Leur effort avait double portée : il tendait à la disparition des foyers de tuberculose et répondait aux nécessités de l'hygiène sociale; en même temps, il visait à procurer du travail aux nombreux ouvriers en chômage, puisque, à Genève, c'est, comme partout, le Bâtiment qui est le plus frappé.

Mais les articles de journaux et les discours de réunions publiques s'avéraient incapables de faire sortir les administrations responsables de la torpeur qui les gagne chaque fois qu'il s'agit d'une cause honnête et juste. Comment vaincre cette inertie coupable en face du fléau dénoncé ?

Quelques militants genevois, parmi lesquels le camarade Lucien Tronchet, formèrent un groupe d'action de volontaires en vue d'accomplir un geste susceptible d'obtenir ce que l'effort indirect n'arrivait pas à décrocher. Quel geste? Eh! bien, tout simplement commencer à démolir les taudis eux-mêmes, sans attendre le bon plaisir des administrations.

Ainsi décidé, ainsi fait. Le jeudi 5 décembre, au petit jour, une équipe de 30 chômeurs, des gars décidés, s'en fut commencer à démolir deux des taudis dénoncés. Voici le récit de l'opération, découpé dans l'*Ouvrier du Bois et du Bâtiment :*

...Jeudi matin, tout le quartier des Terreaux et de la place des XXII-Cantons était mis en état de siège par toutes les forces de police disponibles à Genève.

Que se passait-il? On ne put le constater qu'au petit jour, à 8 heures. Les toits de deux immeubles avaient déjà été démolis par des démolisseurs improvisés. Immédiatement, le chef de la police donna l'ordre de faire évacuer nos camarades.

Les agents tentèrent de monter sur les toits, mais nos camarades avaient tout prévu. La police se heurta à de solides barricades, dans les cinq escaliers accédant aux toits des immeubles en démolition.

Immédiatement, les chefs de police entrèrent dans une fureur indescriptible et assiégèrent la « Maison du Campagnard », contiguë aux immeubles en démolition. Quarante gendarmes et agents se mirent en formation de combat à l'entrée de la maison et, au moment où un camarade descendait les escaliers du local des « Campagnards », il fut arrêté et le local occupé par les forces de police. Trois arrestations furent opérées dans le local même.

Une demi-heure plus tard, tous étaient relaxés; deux d'entre eux devant faire partie d'une délégation auprès du Conseil administratif de la ville.

Au cours de cette entrevue, nous fûmes avisés téléphoniquement que M. le procureur général prenait en mains la direction des forces de police et qu'il était décidé à mobiliser les pompiers et à employer les bombes à gaz. C'est alors que les deux représentants du « groupe d'action » décidèrent de se retirer de la délégation, puisque les promesses de trêve de la part de la police étaient violées.

Arrivés sur les lieux des événements, les deux délégués trouvèrent M. Cornu, procureur général, qui les prévint qu'il allait faire employer les bombes à gaz, pour faire céder les assiégés. Nous lui répondîmes que ce n'est pas avec des menaces qu'il trouverait un terrain d'entente, car nos camarades étaient prêts à résister, coûte que coûte, contre toute tentative de coup de force de la part de la police.

C'est alors que le procureur général se décida à monter sur les toits et à parlementer lui-même avec les assiégés. Après réunion de ceux-ci, ils décidèrent de quitter leur position, à condition toutefois qu'aucune arrestation ne soit opérée sur-le-champ.

A midi 15, nos trente courageux camarades descendaient et quittaient les bâtiments, sous les acclamations des quelque deux mille personnes présentes.

Le geste des « démolisseurs de taudis » déchaîna dans Genève une émotion indescriptible : il fut en général approuvé, non seulement par l'opinion ouvrière, mais par la presque totalité de l'opinion

publique. La presse réactionnaire, toutefois, poussa des cris d'indignation. Cela, c'était dans l'ordre. Ce qui le fut beaucoup moins, ce fut de voir le quotidien socialiste *Travail* faire chorus et rivaliser avec elle d'expressions violentes pour désavouer les démolisseurs volontaires.

Toutefois, le désaveu du journal socialiste fut compensé, et au delà, par des déclarations de militants du mouvement syndical suisse, notamment cette lettre de René Robert, publiée dans la *Lutte syndicale :*

UN MOT A LUCIEN TRONCHET,
« ANARCHISTE », « DÉMAGOGUE »
ET DÉMOLISSEUR NON AUTORISÉ DE TAUDIS

Mon cher camarade,

Puisque, de tous côtés, bourgeois et « révolutionnaires » anciens et futurs te condamnent parce que tu as eu l'idée originale et sage de jeter par terre des taudis, il me plaît de te dire que de nombreux « réformistes » de mon espèce se sont réjouis de ton initiative. Si j'avais été de l'équipe, ma pioche n'aurait pas chômé non plus.

Contrairement à certaines personnes mieux intentionnées que perspicaces, je pense qu'il est nécessaires de montrer aujourd'hui, par un geste plus éloquent que mille discours pleurnichards, que les chômeurs veulent *du travail, qu'ils en ont assez de crever de faim et de froid à côté de stocks invendus et de machines ultra-perfectionnées, de loger dans des masures quand tant de bons bougres du bâtiment sont contraints de se croiser les bras, et d'entendre, pour comble d'infortune, tous les imbéciles du pays les traiter de paresseux et d'assistés.*

Ton geste, mon cher Tronchet, est magnifiquement symbolique. Tous les chômeurs, tous les travailleurs menacés de chômage t'ont compris et approuvé, ouvertement ou — tous n'ayant pas le courage de parler — en pensée.

Cependant, comme nous vivons dans un pays particulièrement civilisé, qui respecte une masure, mais non le droit au travail et la dignité humaine, ton expédition devait nécessairement te conduire en prison, en compagnie de tes copains.

A ce train-là, Saint-Antoine sera bientôt l'hôtel le plus respectable de Genève.

Reçois, mon cher Lucien, une vigoureuse poignée de main.

R. ROBERT.

Un texte inspiré de la même sympathie et publié dans le *Cheminot* montre combien l'action des « démolisseurs » a été comprise :

Des photos de toits démolis et des articles de journaux à n'en plus finir parce qu'à Genève, Lucien Tronchet, aidé d'une équipe de chômeurs, a mis de l'air et de la neige dans les combles d'une vieille masure, geste symbolique s'il en fut! Geste punissable, si l'on veut, et Tronchet et ses amis expieront l'atteinte portée à la propriété d'autrui, car je suppose bien qu'ils avaient pris toutes les mesures nécessaires pour que les personnes restent indemnes.

Geste symbolique, ai-je dit, qui ressemble comme un frère jumeau à celui des montagnards valaisans plaçant un gros rocher sur une route pour empêcher les autocars fédéraux de passer, à celui de ces paysans fribourgeois arrêtant les trains des C.F.F. pendant une brève guerre du lait.

Les chômeurs voudraient travailler et les taudis devaient être démolis à coups de pioche, de scie et de marteau. Quelle magnifique démonstration à faire en se mettant à l' « ouvrage » un beau matin par un temps détestable pour bien prouver que rien ne retient ceux qui veulent du turbin et des logements salubres !

La grande presse ferait bien de fermer son bec et de consacrer les lignes qu'elle perd sur ce sujet à publier la statistique des maladies pulmonaires des gens habitant les taudis et l'état d'esprit de ceux qui ne travaillent pas depuis des années. Mais de cela elle en est totalement incapable.

A ces témoignages de solidarité, particulièrement précieux en raison des poursuites engagées, les « démolisseurs » ont répondu par un communiqué de remerciement :

C'est généralement dans le malheur que l'on reconnaît les meilleurs et fidèles amis.

Au moment où toute la meute réactionnaire faisait hurler sa presse, au moment où des politiciens ridiculement affolés par un incident sans gravité nous vilipendaient, les « démolisseurs de taudis », avec leurs nombreux partisans, ont su estimer à leur juste valeur les témoignages de sympathie émanant de notre mouvement syndical.

Nous remercions bien vivement tous ces amis courageux.

Pour les « Démolisseurs de taudis » :
Lucien TRONCHET.

◇◇◇

Le geste des « démolisseurs de taudis » de Genève est bien dans la tradition de la C.G.T. d'avant la guerre. Nos camarades de la Bâtisse parisienne ne pourraient-ils s'en inspirer?

M. VALOIS CHASSÉ DU PARTI SOCIALISTE

On se souvient sans doute du chant de victoire entonné par M. Valois lorsque la XV^e^ section du Parti Socialiste accepta son adhésion, voici quelques mois. Aujourd'hui, M. Valois doit déchanter: la Fédération socialiste de la Seine ne veut pas de lui. Elle a rejeté son adhésion à l'unanimité. A l'unanimité, c'est-à-dire que celui-là même qui l'avait fait accepter par la XV^e^ section, en l'espèce le camarade Marceau Pivert, a, au Conseil fédéral, voté contre son admission. Marceau Pivert aurait d'ailleurs déclaré que s'il avait eu connaissance du document apporté à ce Conseil fédéral, jamais il ne se serait fait le parrain de M. Valois. Nous nous bornerons à faire observer au camarade Marceau Pivert que la gerbe d'arguments apportée par la R. P. *après la Conférence de St-Denis aurait pu lui suffire : une fois de plus, la* R. P. *a eu raison. Voici le compte rendu du Conseil fédéral de la Seine publié par le* Populaire *du 17 décembre :*

Sous la présidence de Graziani assisté de Baco (St-Ouen) et Lambert (3^e^ section) le Conseil fédéral s'est tenu hier soir à la Mutualité. Il a examiné l'adhésion de Georges Valois acceptée par la 15^e^ section. Contre cette adhésion, un certain nombre de sections se sont élevées. Un débat s'engage après que Marceau Pivert eut expliqué dans quelles conditions l'adhésion de Valois a été acceptée. Beynier (St-Ouen) donne alors lecture d'un article paru en 1912 dans « Leurs Figures », dans lequel Georges Valois couvrait Jaurès d'injures et concluait en le menaçant de mort.

L'adhésion de Georges Valois est refusée par le Conseil fédéral, unanime.

LE CORPORATISME FASCISTE

II. — Après la prise du pouvoir : des promesses à la réalité.

Nous avons vu, dans la première partie de cette étude (1), le fascisme tendre aux ouvriers à mentalité petite-bourgeoise l'appât du *corporatisme*. Tant qu'il n'a pas eu conquis le pouvoir, ses bailleurs de fonds l'ont laissé dire. Mais, au lendemain de l'instauration de la dictature fasciste, les magnats ne veulent plus entendre parler de corporatisme, ils s'opposent avec la dernière énergie à tout « Etat corporatif ». Ce n'est pas assez que le fascisme ait détruit les syndicats libres, déchiré les contrats collectifs conclus par ces syndicats, supprimé les embryons les plus inoffensifs de contrôle ouvrier au sein de l'entreprise (« commissions internes d'usine » en Italie, « conseils d'entreprise » en Allemagne), aboli le droit de grève, enrégimenté de force les travailleurs dans des organisations dont les chefs sont nommés par la dictature, échappent au contrôle des cotisants et ne s'intitulent que par une véritable imposture les « représentants » de ceux-ci : les magnats capitalistes n'acceptent même pas de se lier par des liens corporatifs avec ces caricatures de syndicats.

Ici, en effet, intervient un élément nouveau, qu'il nous faut analyser sous peine de ne rien comprendre au « corporatisme » fasciste : le rôle joué par un certain nombre de chefs d'organisations fascistes de masses que, faute d'une meilleure expression, nous appellerons les *plébéiens* fascistes.

En régime fasciste comme en régime démocratique, et malgré la suppression du droit de vote, les hommes politiques n'acquièrent et ne conservent leur influence, n'entretiennent leur prestige que dans la mesure où ils peuvent s'appuyer sur une « base sociale ». Or les chefs d'organisations de masses fascistes, sortis du peuple (généralement de la petite-bourgeoisie, parfois aussi du prolétariat) sont particulièrement habiles à manier la démagogie, savent ménager leurs troupes, leur parler le langage qui convient, subissent *dans une certaine mesure* leur pression, se font *dans une certaine mesure* leurs interprètes. Tel est, notamment, le cas des plébéiens placés à la tête des « syndicats » fascistes. Pour faire croire aux ouvriers à mentalité petite-bourgeoise qu'ils défendent réellement leurs intérêts, ils doivent présenter à ceux-ci « *une compensation à peu près acceptable pour les syndicats détruits* » (2), continuer à leur promettre un « Etat corporatif » dans lequel patrons et salariés collaboreront « sur un pied d'égalité ».

Mais un autre mobile les pousse à enfourcher le cheval de bataille du « corporatisme ». Ils ne veulent pas seulement conserver leur base sociale, ils veulent l'agrandir au maximum, empiéter si possible sur d'autres fiefs, afin d'acquérir, au sein du régime, une influence, une puissance supplémentaires. Et ils voient précisément dans le « corporatisme » un moyen de parvenir à leurs fins. A les entendre, aucune sphère de l'activité nationale ne devrait échapper à leur contrôle. Ils s'irritent de ce que seuls les syndicats ouvriers aient été « fascisés » *et que les syndicats patronaux demeurent en dehors de leur emprise.* Non pas qu'ils songent à s'attaquer réellement aux privilèges capitalistes, mais ils ont soif d'imposer leurs personnes et leurs services à ces messieurs de l'industrie, de se faire valoir ; ils veulent avoir leur mot à dire dans l' « Economie ». En un mot, ils rêvent d'absorber dans une organisation unique, dans une vaste « machine » corporative dont ils seraient les chefs tout désignés, à la fois le Capital et le Travail, les syndicats patronaux comme les « syndicats » ouvriers.

C'est précisément ce à quoi se refuse le patronat. Il n'admet pas que la « fascisation » franchisse les limites de ses chasses gardées. Il désire rester maître chez lui, dans ses entreprises, dans ses cartels et trusts, dans ses associations professionnelles. Il redoute ces plébéiens. Il a peur, au sein d'un « Etat corporatif », d'être rapidement débordé par eux; d'être obligé, au nom d'une « collaboration de classes » qu'il répudie du fond du cœur, de leur faire certaines concessions. Il craint surtout qu'ils ne s'immiscent dans sa gestion, que le corporatisme ne pénètre jusque dans l'entreprise; il demeure hanté par le spectre du contrôle ouvrier. C'est pour chasser à jamais tous ces fantômes, et non pour les revoir, qu'il a subventionné le fascisme. Aussi oppose-t-il son *veto* à toutes les expériences corporatistes *tant que les plébéiens risquent d'utiliser ces expériences à son détriment.* Il ne consent à une caricature absolument inoffensive d'Etat corporatif — nécessaire pour jeter de la « poudre aux yeux » des masses — que lorsque les plébéiens sont radicalement éliminés, privés de toute influence.

En Italie

En Italie, jusqu'en 1928, les « syndicats » fascistes ont à leur tête un ancien militant syndicaliste, habile à manier la démagogie : Rossoni. La nomination par en haut de tous les fonctionnaires « syndicaux » lui permet de placer partout ses créatures. Il a soin de choisir parmi la « vieille garde » plébéienne du fascisme les secrétaires des diverses organisations.

Dès 1921, Rossoni et ses amis baptisent du nom de *corporations* les « syndicats » fascistes, marquant par là leur désir d'en faire des organisations *mixtes*, groupant *sous leur égide* patrons et ouvriers. « *Le syndicalisme national*, écrit le premier numéro du « Lavoro d'Italia », *réorganise dans un cadre grandiose les Italiens de toutes les professions, animés d'une conviction unique.* » (1) *Les Italiens de toutes professions*, entendez : employeurs et employés. Les magnats laissent dire, mais ils se

---

(1) *R. P.* n° 212, 10 décembre 1935.

(2) Henri LICHTENBERGER, Conférence sur le *Corporatisme hitlérien*, faite le 11 février 1935, à l' « *Union pour la Vérité* ».

(1) Avril 1921.

gardent d'entrer dans les « syndicats » fascistes.

Au lendemain de la « Marche sur Rome », les plébéiens exigent la mise en application du principe corporatif, la transformation des « syndicats » fascistes en organisations mixtes. Mais, ces organisations mixtes, comme l'écrit Rosenstock-Franck, « *les industriels n'en veulent entendre parler à aucun prix, sûrs d'y être immédiatement débordés* » (2).

La résistance des industriels et agrariens est telle que Mussolini doit faire voter au Grand Conseil fasciste (15 mars 1923) un ordre du jour condamnant formellement le principe des syndicats mixtes. « *Il laissa libres de vivre,* écrit Hautecœur, *la Confédération Générale de l'Industrie et celle de l'Agriculture* (2). *Les organisations des corporations furent obligées de renoncer au rêve des syndicats mixtes... La Confédération Générale de l'Industrie en une séance que Mussolini qualifiait d'historique, déclara qu'elle voulait bien travailler d'accord avec les corporations, mais prétendait demeurer indépendante* » (3).

Mais les plébéiens ne s'avouent pas vaincus. Ils n'ont pas renoncé à « imposer leurs propres personnes et leur autorité aux industriels et aux agrariens » (4). A partir de 1925, leur audace augmente. Ils ne rêvent plus seulement d'absorber, au sein de leur fief, toutes les forces économiques, patronales et ouvrières, mais également l'Etat. Tenant un langage plus radical que celui même du fascisme avant la prise du pouvoir, ils réclament, avec des accents proudhoniens, le *remplacement* de l'Etat politique par l'*Etat corporatif intégral,* l' « autogouvernement des producteurs » (5). Mussolini ayant nommé à fin 1925 une commission dite des « Dix-huit » pour préparer un statut syndical et corporatif la majorité *plébéienne* de cette commission propose : « *Une organisation corporative nationale sera créée qui englobera tous les citoyens répartis d'après leur activité économique dans les différents ordres et qui absorbera toutes les institutions existantes* » (6).

Mais cette conception inquiète au plus haut point les industriels. Ils craignent d'être, au sein de cette immense machine corporative, débordés par les plébéiens, eux-mêmes débordés par les masses. Ils n'acceptent pas la suppression de leurs organisations propres. « *On comprend,* écrit le ministre Rocco, *combien l'idée d'une organisation unitaire, d'une discipline unique du travail et de la production, devait* épouvanter *les employeurs si la corporation était constituée en dehors de l'Etat, dans un régime de liberté plein de dangers* » (7).

La minorité réactionnaire de la « commission des Dix-huit » répond à la majorité : « *La réforme corporative réduit l'Etat à une simple fédération hiérarchique des intérêts, en plein contraste avec la conception moderne de l'Etat, synthèse de tous les intérêts moraux et matériels de la nation* » (8).

Mussolini est bien embarrassé. D'une part, il ne veut faire aucune peine, même légère, à ses bailleurs de fonds. Il est acquis, dans son for intérieur, à la conception réactionnaire de l'Etat omnipotent; d'autre part, il doit ménager encore ses plébéiens. Aussi fait-il, dans la loi du 3 avril 1926, une cote mal taillée. Aux plébéiens il accorde cette satisfaction de créer, sur le papier, les corporations : « *Les associations de patrons et les associations d'ouvriers peuvent être réunies, au moyen d'organes centraux de liaison, en une hiérarchie supérieure commune* » (art. 3).

Toutefois, ces corporations n'existeront pas sur le plan syndical (syndicats mixtes), mais seulement sur le plan des fédérations nationales de métier : « *Les organes de liaison... groupent les organisations syndicales nationales des divers facteurs de la production, employeurs, travailleurs intellectuels et manuels, pour une branche déterminée de la production... Les organisations ainsi reliées constituent une corporation* » (règlement du 1er juillet 1926, art. 42). En outre, l'autonomie patronale est soigneusement préservée. L'article 3 de la loi du 3 avril 1926 se continue ainsi : « *...mais en laissant intacte la représentation distincte des patrons et celle des ouvriers.* »

Enfin, l'Etat politique, loin de se « dissoudre » dans la corporation, comme le rêvaient les plébéiens, ne consent à celle-ci — pour le cas où elle serait créée — aucune vie propre : « La corporation n'a pas la personnalité civile, mais elle constitue *un organe de l'administration de l'Etat* » (règl. 1er juillet 1926, art. 42).

L'année d'après (1927), la « Charte de Travail » donne encore cette satisfaction de pure forme aux plébéiens : « *Le travailleur est un collaborateur actif de l'entreprise économique...* » Mais pour ajouter aussitôt : « *...dont la direction en même temps que la responsabilité incombent à l'employeur.* »

Pourtant, ces « corporations », bien qu'à peu près vidées de tout contenu, effrayent encore les magnats capitalistes. Ils exigent qu'on en diffère la mise en vigueur. C'est que les plébéiens, maîtres de la Confédération des « syndicats » fascistes, sont trop puissants et se livrent à une démagogie inquiétante. Toute formule d'Etat corporatif, même émasculée, risque de renforcer leur influence et de se retourner contre le patronat. Les corporations sont remises à plus tard : il faut d'abord liquider les plébéiens. Par décret du 22 novembre 1928, la Confédération des « syndicats » fascistes est dissoute, son secrétaire général disgracié. Seules subsistent les fédérations de métier. Dans chacune d'elles on procède à un grand nettoyage : tous les « vieux fascistes » placés par Rossoni sont chassés de leurs postes, remplacés par de jeunes intellectuels et avocats, frais émoulus de leurs universités et beaucoup plus dociles. On reparlera d' « Etat corporatif » lorsque l'épuration du « syndicalisme » fasciste sera achevée, lorsqu'on en aura extirpé tout vestige de lutte de classes, lorsqu'il ne sera plus, de la base au sommet, qu'un vaste appareil policier. « *Nous avons le temps* », répète volontiers Mussolini.

Et, pour calmer l'ardeur des impatients, il donne à toute chose l'étiquette *corporative.* Il crée un Ministère des *Corporations* (1926) dont le but est de contrôler plus étroitement les « syndicats » fascistes; un Conseil national des *Corporations* (1926, réorganisé en 1930), simple organe d'enregistrement des volontés dictatoriales et dont les membres sont nommés par le dictateur; une Chambre des députés *corporative,* ainsi nommée parce que les candidats députés sont choisis par la dictature sur une liste présentée par les organisations « syndicales », et que, pour être électeur, il faut payer une cotisation « syndicale ». En 1931, il transforme les Comités provinciaux intersyndicaux en

---

(1) *L'Economie corporative fasciste,* 1934.
(2) Organisations respectives des grands industriels et des grands agrariens.
(3) *Le Fascisme,* « Année Politique », 1926.
(4) Modigliani, *La Loi syndicale fasciste,* « Nouvelle Revue Socialiste », 1927.
(5) Olivetti, *Annuaire* 1928 du Centre International d'études sur le fascisme.
(6) Cité par Fucile, *Le mouvement syndical et la réalisation de l'Etat corporatif en Italie,* 1929.
(7) *La Nuova Disciplina.*
(8) Cité dans : *La Liberté syndicale :* Italie (Enquête de la S.D.N.), 1927.

Conseils provinciaux de l'Economie *corporative.* Mais les corporations elles-mêmes n'existent toujours pas. La loi du 20 mars 1930 avoue : « *Les fonctions... attribuées aux corporations... sont exercées directement par le ministre des Corporations, quand lesdites corporations ne sont pas constituées.* »

Cependant un certain nombre d' « extrémistes » continuent à réclamer l' « Etat corporatif intégral » et à bavarder sur ce thème, mais ils ne sont plus dangereux. Ils n'ont plus de base sociale. Ce sont, en général, des intellectuels, non des hommes d'action. Aussi Mussolini les laisse-t-il s'exprimer librement et même il les utilise. Leur phraséologie confère au régime une allure « révolutionnaire » : le professeur Arias peut annoncer tranquillement que la corporation se transformera un jour d'organisation d'Etat en une institution autonome dotée d'une pleine responsabilité; le professeur Spirito, un peu plus audacieux, peut, sans être inquiété, revendiquer pour la corporation la propriété des moyens de production. Les élucubrations de ces universitaires n'effraient personne.

Les corporations ne risquant plus d'être une arme entre les mains des chefs plébéiens, le patronat va donner enfin son acquiescement à une caricature d'Etat corporatif. Il est, en effet, en 1934, plus que jamais nécessaire de jeter de la poudre aux yeux. La crise économique atteint durement les masses ouvrières, le chômage augmente sans cesse. La « mystique » avec laquelle le régime a réussi à tenir en haleine ses partisans commence à refroidir.

Alors, Mussolini décide de frapper un grand coup : il fait entrer dans des organisations économiques *patronales,* à caractère semi-étatique, baptisées pour les besoins de la cause « corporations », quelques hauts fonctionnaires des « syndicats » fascistes (loi du 4 février 1934); il fait annoncer à grands coups de trompette qu'enfin l'Etat corporatif a vu le jour. Il exhume tous les vieux clichés démagogiques : « *Le siècle fasciste proclame l'égalité dcs hommes en face du travail...* (1) *Il faut apprendre peu à peu au peuple à se gouverner...* (2). *Les ouvriers doivent arriver à connaître toujours plus intimement le processus productif et sa discipline...* (1). *L'ouvrier sera libéré.* » (2). Le corporatisme (qu'on appelle là-bas *corporativisme*) tend vers une « *plus haute justice sociale, vers une diminution graduelle de l'écart qui sépare les grandes richesses des grandes misères* » (3), etc...

Mais il y a un abîme du verbe à la réalité. La « collaboration » entre employeurs et « salariés » n'est instituée ni à l'échelon de l'entreprise, ni à l'échelon du « syndicat », ni à l'échelon de la localité ou de la province, ni même à l'échelon de la fédération de métier. Pas plus à l'usine que dans son « syndicat », l'ouvrier n'est traité par son patron sur un pied d'égalité, ne participe en quoi que ce soit à la gestion économique : suivant l'aveu du *Lavoro Fascista* : « *Le syndicat, à qui l'entrée de l'entreprise est interdite n'est plus que le parent pauvre dans la corporation* » (4).

Sans doute quelques fascistes « extrémistes » assurent-ils que le système actuel n'est qu'un commencement. Spirito et Bottai annoncent pour « plus tard » la corporation « provinciale » ou même la corporation à la base, au sein de l'entreprise (5). Mais Mussolini a dissipé à l'avance ces illusions naïves, ou démasqué cette démagogie, en déclarant brutalement à un journaliste : « *Nous ne visons pas à reconstituer des conseils d'usine* » (6). La « collaboration » n'existe qu'au sommet, au sein des vingt-deux « corporations ». Et quelle collaboration! Un certain nombre de fonctionnaires dociles de la dictature, substitués aux *plébéiens* à la tête des « syndicats » fascistes, sont censés représenter, en face des employeurs, les employés, sont admis à assister aux délibérations de ces messieurs les patrons. Et pour le cas tout à fait improbable ou ces soi-disant représentants « ouvriers » se risqueraient à prendre autour du tapis vert une attitude démagogique, pour le cas où ils se risqueraient à ne pas joindre leurs votes à ceux des employeurs, trois représentants officiels de l'Etat fasciste sont là pour ajouter leurs voix à celles des patrons et conférer automatiquement à ces derniers la majorité.

En Allemagne

En Allemagne, dès le lendemain de la prise du pouvoir, les plébéiens nazis réclament impatiemment une « édification corporative » englobant organisations patronales et ouvrières. Avant même que les syndicats libres soient « synchronisés », ils essaient de mettre la main sur les organisations patronales. Le 1er avril 1933, le docteur Wagener, chef de la Section économique du parti national-socialiste, entame la lutte contre la puissante Confédération de l'Industrie allemande. Le 6 avril, le bureau de la Confédération se retire. Wagener obtient qu'elle prenne désormais le titre de « *Corporation* de l'industrie allemande » ; il avait exigé le départ du président Krupp, mais celui-ci reste comme président de la nouvelle « corporation », flanqué de deux commissaires nazis. Pendant quelque temps, Wagener fait la pluie et le beau temps dans l'organisation patronale. Au début de mai, ses pouvoirs sont étendus : il est nommé « commissaire à l'Economie du Reich ». Krupp, après avoir été reçu par Hitler, annonce que la « Corporation » patronale va être réorganisée et que le *Führerprinzip,* le principe du chef, y sera appliqué; désormais ses syndics seront nommés par en haut, et non plus par élections libres (7). « *Cette réorganisation,* écrit le *Temps, devra préparer la nouvelle organisation corporative qui sera calquée sur celle de l'Italie fasciste et qui englobera les syndicats ouvriers aussi bien que les groupements industriels.* » (8) On dit le chancelier Hitler lui-même acquis au corporatisme. Le 31 mai, il annonce la promulgation d'une loi traçant les cadres de l' « édification corporative » (9). Alfred Rosenberg annonce en juin, dans un discours : « *L'édification corporative à laquelle on va procé-*

---

(1) Discours du 10 novembre 1934.
(2) Aux membres du Comité France-Italie, en septembre 1933.
(1) Discours du 6 octobre 1934.
(2) Discours du 18 mars 1934.
(3) Allocution du 8 janvier 1935.
(4) Cité par le *Temps,* 22 avril 1934.
(4) Cf. les comptes rendus du Congrès d'Etudes corporatives de Rome, *Temps,* 10 juillet 1935; *Information Sociale,* 20 juin 1935; *L'Homme Réel,* juillet 1935.
(6) *Vu,* numéro spécial sur le fascisme, 9 août 1933.
(7) Cf. Konrad Heiden, *Naissance du Troisième Reich,* 1934.
(8) *Temps,* 5 mai 1933.
(9) Cité par K. Heiden.

der en Allemagne représentera le vrai socialisme, celui du XX*e siècle* » (1).

Un comité est chargé de rédiger les statuts du nouvel Etat corporatif. Chaque plébéien a son projet. Chacun espère que la nouvelle « édification » aura pour base son propre fief et élargira ses attributions. Il y a un plan du Dr Wagener; un plan du Dr Rentelen, le leader de la « Ligue de combat des classes moyennes ». Mais le plan qui semble avoir le plus de chances de succès est celui du docteur Ley, le chef du « Front du Travail », l'organisation géante qui a recueilli la succession de tous les syndicats libres « synchronisés ». Le docteur Ley et les plébéiens des « Cellules d'Entreprises nationales-socialistes », qu'il a placés aux différents postes du Front du Travail, poursuivent un but analogue à celui de Rossoni en Italie : agrandir leur fief au maximum, y faire entrer l'Economie tout entière, par l'absorption des organisations patronales. En mai, le docteur Ley déclare : « *L'édification corporative du peuple allemand est achevée dans ses grandes lignes. Dès aujourd'hui, je soumettrai au Führer le plan tout achevé. Ce sera une des plus grandes œuvres qu'ait accomplies la révolution. Ce n'est rien de moins que l'établissement d'un lien organique entre les travailleurs et employés, d'une part, les patrons de l'autre, et leur commune intégration dans l'organisme économique.* »

Mais, comme en Italie, les magnats industriels se dressent contre ce plan. Et plus encore même qu'en Italie, *car les plébéiens allemands, soumis à une pression des masses beaucoup plus forte, sont plus exigeants et plus démagogues que les plébéiens italiens.* Dès juillet 1933, la grande industrie, soutenue par la Reichswehr, oppose son *veto.* Hitler annonce brusquement la clôture de la révolution nationale. Le Dr Wagener est destitué. Un sérieux nettoyage a lieu parmi les plébéiens des Cellules d'Entreprises nationales-socialistes et du Front du Travail. Et le 13 juillet, le nouveau ministre de l'Economie Schmitt proclame dans un grand discours aux industriels que l' « édification corporative » est, non pas abandonnée définitivement, mais *ajournée à des temps meilleurs.* Les organisations actuelles, explique-t-il, ne sont pas encore suffisamment mûres pour un si bel idéal. Le danger existe que des éléments non qualifiés essaient de faire dans ce domaine des expériences aventureuses.

Pourtant, les plébéiens ne s'avouent pas vaincus. Ils n'ont pas perdu tout espoir de parvenir à leurs fins. Le Dr Ley continue à annoncer imperturbablement l'avènement des corporations. A la mi-août 1933, il déclare dans un discours : « *Le Front du Travail et l'édification corporative sont deux parties d'un tout; l'un n'est pas concevable sans l'autre. Le Front du Travail n'a pas de sens si tout ce qu'il crée en matière de formation et d'éducation n'est pas ensuite traduit en des actes par l'édification corporative.* » (2). Le Front du Travail crée un Office spécial « pour l'édification corporative » chargé de préparer la réalisation de la grande idée.

Hitler, comme Mussolini, est obligé de faire une cote mal taillée entre les magnats industriels aux ordres desquels il doit obéir et les plébéiens qu'il doit encore ménager. A ces derniers il fait quelques concessions de pure forme : la loi du 20 janvier 1934 « pour la réglementation du travail national » institue, sur la base de l'entreprise, des « conseils de confiance » qui, à première vue, pourraient être pris pour des embryons de corporatisme. C'est ainsi que les « hommes de confiance » peuvent demander à l'employeur certains renseignements confidentiels, notamment la communication des bilans (art. 13, § 2). Mais ces « hommes de confiance » sont des hommes de confiance... du patron, nommés par le patron, étroitement subordonnés à celui-ci, et révocables. En outre, la loi du 20 janvier 1934 prévoit que les experts en matière de conflits du travail à désigner par le Front du Travail devront l'être « *dans la mesure où une organisation corporative de l'Economie sera réalisée, ...en accord avec les corporations.* » Mais les corporations elles-mêmes restent dans les limbes et les employeurs maintiennent leur opposition à toute « édification corporative ».

Aussi, lorsque des organisations économiques *patronales,* à caractère semi-étatique, les « groupes professionnels », sont créées (loi du 27 février 1934), aucun « représentant » des salariés n'y est même admis : les plébéiens ont encore beaucoup trop d'influence pour que leur présence au sein de ces organismes soit sans danger. L'auteur de la loi, le ministre Schmitt, précise bien : « *Dans les mesures prises actuellement, il ne s'agit pas encore d'une réforme corporative. Vous savez que le Führer a ajourné sciemment la solution de ce problème, car il pense avec raison qu'une édification corporative ne doit se dégager que lentement de l'évolution des faits.* » (1).

Mais les plébéiens sont tenaces; ils luttent pied à pied; chassés d'une position, ils se retirent sur une position de repli. La loi du 27 février 1934, si elle constitue pour eux un dur échec, leur laisse encore quelques atouts entre les mains. Ils ont tout de même réussi à obtenir que la nouvelle organisation patronale ait un caractère étatique assez accentué, que les employeurs y soient en quelque sorte embrigadés; que le « principe du chef » y soit appliqué; qu'il n'y ait plus d'assemblées délibératives. Ils espèrent ainsi pouvoir, dans une certaine mesure, contrôler *par en haut* l'activité des magnats industriels. Autre avantage : ils ont réussi à faire démembrer la Confédération (devenue Corporation) de l'Industrie en sept groupes professionnels différents. Enfin ils ont obtenu la nomination comme « Führer » de l'Economie d'un homme sur lequel ils peuvent compter : Kessler. Celui-ci est bien décidé à dissoudre les anciens syndicats patronaux privés devenus maintenant superflus.

Une fois ce plan réalisé, une fois les employeurs encadrés et contrôlés par les plébéiens du parti et de l'Etat national-socialistes, peut-être sera-t-il enfin possible de les faire entrer dans la fameuse « édification corporative ».

Mais les anciens syndicats patronaux privés, notamment la Confédération de l'Industrie, refusent énergiquement de se laisser dissoudre; et ce n'est pas une des moindres raisons de la crise du 30 juin 1934, au lendemain de laquelle Kessler est révoqué (11 juillet).

A son tour, l'adjoint et successeur de Kessler, von der Goltz, s'essaie à dissoudre les associations réfractaires. En même temps, il lance un appel public aux employeurs, les invitant, sous menace, à adhérer individuellement au Front du Travail. Mais von der Goltz échoue et il est disgracié comme son prédécesseur (fin novembre 1934).

Et le 2 décembre, le nouveau ministre de l'Economie, le docteur Schacht, vient achever de démolir le travail des plébéiens. Il reconstitue la Confédération de l'Industrie allemande en réunissant à

---

(1) *Temps*, du 25 juin 1933.
(2) Cité par *Fascisme*, bulletin d'information de l'I.T.F., 6 octobre 1934.

(1) Discours du 13 mars 1934.

nouveau les sept « groupes professionnels » en un seul. En outre, il rend une certaine autonomie aux employeurs. Le « principe du chef » est aboli dans les « groupes professionnels », une assemblée générale des adhérents doit avoir lieu au moins une fois par an et la gestion du chef de groupe y être soumise à un vote secret. Les plébéiens de l'Etat et du parti national-socialistes doivent renoncer à l'espoir de mettre la main sur les organisations patronales.

Mais, si mal en point que soit leur cause, ils ne se tiennent pas encore pour battus. Le docteur Ley continue à prétendre avoir son mot à dire dans l'Economie. Le Front du Travail continue à posséder un « Office Economique ». Les patrons se fâchent : « *Que personne ne s'imagine*, écrit leur organe, le *Deutsche Volkswirt* du 7 décembre, *qu'une deuxième organisation de l'Economie allemande au sein du Front du Travail serait possible.* » Il est temps de mettre les choses au point et, à fin mars 1935, à Leipzig, au congrès du Front du Travail, les plébéiens « corporatistes » doivent définitivement capituler.

Le docteur Schacht vient annoncer lui-même que l'ère de la compétition entre le Front du Travail et les « groupes professionnels » (baptisés maintenant « Chambre économique du Reich ») est close. Une sorte de constitution « corporative » est promulguée qui satisfait toutes les exigences patronales. Nous retrouvons ici, à peu près textuellement, les conceptions de l'industriel français Mathon. Pour jeter de la poudre aux yeux, on institue une collaboration entre patrons et « représentants » des ouvriers, mais seulement dans le domaine de la « politique *sociale* », seulement pour ce qui concerne les questions de salaires et de travail. Mais le domaine *économique* reste la chasse gardée du patronat; et interdiction formelle est faite aux « représentants » des travailleurs d'y pénétrer. Le Dr Schacht prie le Dr Ley de ne plus fourrer son nez dans l'Economie et annonce que le fameux « Office Economique » du Front du Travail sera absorbé par la « Chambre économique du Reich ».

A tous les échelons de cette caricature d' « Etat corporatif » les patrons sont représentés deux fois. D'abord, au point de vue organique, ils appartiennent *à la fois* à leur « groupe professionnel » et à la « communauté d'entreprise du Front du Travail ». Ensuite ils siègent, sur la base du district, *à la fois* dans le Conseil économique de district et dans le Conseil du Travail de district; sur la base nationale, *à la fois* dans le Conseil économique du Reich et dans le Conseil du Travail du Reich. Mais dans les organisations et conseils *économiques*, aucune « représentation ouvrière » n'est admise. La « collaboration » n'existe que dans les organisations et conseils *du Travail*. C'est ce qu'avouait, par anticipation, le *Volkische Beobachter* du 7 novembre 1934, lorsqu'il écrivait : « *Chaque employeur a deux organisations, deux sphères d'intérêt... Dans la première, il n'a de responsabilité qu'envers lui-même... C'est sur ce terrain qu'il peut laisser libre cours à son initiative individuelle. C'est là aussi qu'il s'organise en groupements avec d'autres ayant les mêmes intérêts. Dans l'autre sphère toutefois il devra... s'asseoir autour d'une table avec ses salariés.* »

Mais, même dans ce dernier domaine, déjà restreint (celui de la politique sociale) il n'existe qu'une caricature de « collaboration ». Au sein de la « communauté d'entreprise du Front du Travail » patrons et ouvriers ne se trouvent nullement sur un pied d'égalité, mais dans un rapport de chef à subordonnés. Le docteur Schacht n'avoue-t-il pas, à ce congrès de Leipzig, que le chef de chaque organe du Front du Travail *peut être un employeur !* Les délégués du Front du Travail dans les divers Conseils du Travail ne sont pas des « représentants des ouvriers » mais des créatures des employeurs. Et si, malgré tout, dans ces divers conseils, un conflit venait à surgir entre patrons et délégués du Front du Travail, toutes les précautions sont prises : les Conseils du Travail n'ont que voix *consultative* et c'est le représentant officiel de l'Etat, le « Curateur du Travail », qui, volant au secours des patrons, aurait seul le droit de trancher le conflit.

Le véritable visage de l'Etat corporatif

Il nous reste à élucider une dernière question : *A quoi servent réellement* les organisations économiques patronales, à caractère semi-étatique, baptisées « corporations » en Italie, « groupes professionnels » en Allemagne? Certains naïfs veulent y voir les embryons d'une « économie dirigée » par l'Etat. Rien de plus faux. En Italie comme en Allemagne, les capitalistes gèrent leurs propres affaires à l'abri de tout contrôle, de tout regard indiscret, au sein des conseils d'administration de leurs usines, de leurs cartels ou de leurs trusts. Alors ?

Alors, ces organismes semi-étatiques répondent à un besoin tout à fait précis : *assurer une liaison plus rationnelle entre l'Etat et les magnats du capital financier*. Au fur et à mesure que la crise s'approfondit, les magnats, pour sauver leurs profits menacés, ont davantage besoin de l'aide de l'Etat. L'Etat, de son côté, a constamment besoin de consulter les magnats au profit desquels il légifère. Des *organismes consultatifs permanents* à caractère semi-étatique deviennent nécessaire.

Le véritable but des « corporations » italiennes est nettement exprimé par la loi du 4 février 1934 : « *La corporation donne son avis sur toutes les questions qui intéressent d'une façon quelconque la branche économique pour laquelle elle est constituée, toutes les fois qu'elle en est requise par les administrations publiques compétentes.* » (Art. 12.)

Le véritable but des « groupes professionnels » allemands est de même précisé par leur créateur, le ministre Schmitt : « *Les groupes professionnels ont pour but d'organiser une liaison rationnelle avec les services du ministère de l'Economie.* » (1).

Mais dans quel domaine s'exerce cette collaboration ? Surtout dans celui du *commerce extérieur*. Tant en ce qui concerne les exportations que les importations, les magnats ne peuvent se passer de l'aide de l'Etat. C'est l'Etat qui force pour eux les débouchés extérieurs, leur consent des primes à l'exportation, constitue des « fonds de dumping », répartit les contingents alloués par les pays étrangers aux produits nationaux, etc. De même en ce qui concerne les importations : le déficit de la balance commerciale, le manque de devises entraînant une restriction toujours plus rigoureuse des importations, une collaboration de plus en plus étroite est nécessaire entre les magnats industriels et l'Etat pour la répartition des contingents d'importation. Dans ces diverses répartitions, les magnats mono-

(1) Discours du 13 mars 1934.

polisateurs s'adjugent naturellement la part du lion.

C'est ainsi qu'en Italie le *Giornale d'Italia* écrit: « *L'allure du commerce extérieur... a pour l'Italie une valeur de premier plan. Voilà des années qu'on en parle... Les nouvelles corporations préparent le milieu favorable à l'étude intégrale et à l'action coordonnée que le problème demande à tous les facteurs de la production.* » (1). Les corporations sont chargées de constituer des consortiums pour l'achat global de matières premières qui sont ensuite à répartir entre les différents producteurs (2). A partir de février 1935, quand commencent les restrictions d'importations, c'est à des « comités à base corporative » qu'est confiée la répartition des contingents et des licences d'importation (3).

En Allemagne, les ministres successifs et « Führer » de l'Economie déclarent eux aussi que le but des « groupes professionnels » est de « *développer rapidement et rationnellement l'exportation* » (Kessler), « *de développer l'exportation par tous les moyens* » (von der Goltz et Schacht). Quand, en 1935, est constitué un gigantesque fonds de dumping, les « groupes professionnels » collaborent à la fois à la réunion de ce fonds et à sa répartition entre les exportateurs. A partir de septembre 1934, les « groupes professionnels » collaborent étroitement avec les divers offices de contrôle des importations nouvellement créés.

Au fur et à mesure que l'économie fasciste se transforme en une « économie de guerre », les corporations ou groupes professionnels associent plus étroitement l'Etat et les magnats, d'abord dans la préparation de la guerre, puis dans la direction de la guerre elle-même.

Tel est, en Italie comme en Allemagne, ramené à sa véritable nature et à son véritable rôle, le soi-disant *Etat corporatif*.

Conclusion

Il nous reste à conclure. L'expérience fasciste nous confirme, après tant d'autres expériences, qu'en régime capitaliste — et quelle que soit la superstructure politique de celui-ci — il ne peut y avoir de véritable « collaboration » entre les deux antagonistes : Capital et Travail. Toute tentative d'organiser la profession sur la base de la collaboration de classes est destinée à l'échec. Jamais le patronat n'acceptera de traiter son personnel sur un « pied d'égalité », ne l'admettra sérieusement à participer à la gestion économique : aussi bien en régime démocratique, en régime de liberté syndicale qu'en régime de dictature.

L'utopie corporatiste — qu'elle soit propagée par les réformistes ou par les démagogues fascistes — n'est pas seulement une utopie; elle est une utopie *malfaisante*. Elle risque de détourner certains travailleurs de la lutte de classes : en les persuadant qu'il n'est pas besoin de faire la révolution ni d'abolir le salariat pour cesser d'être des prolétaires; en leur affirmant que, *dans le cadre du régime actuel*, il leur est possible de se « déprolétariser », de vivre en petits bourgeois, de devenir, au sein de chaque profession organisée, les « collaborateurs » de leurs maîtres. Et c'est pourquoi nous devons combattre impitoyablement tout « corporatisme » de ce genre.

Nous devons montrer que nous autres, syndicalistes révolutionnaires, nous sommes au fond *les véritables corporatistes*. L'idée profonde du corporatisme, à savoir que la société doit être gérée par les producteurs eux-mêmes, organisés professionnellement, elle est nôtre. Mais cette gestion, nous pensons que les ouvriers ne peuvent la partager avec leurs exploiteurs, non seulement parce que les uns et les autres ont des intérêts antagonistes, mais aussi et surtout *parce que nous refusons le nom de producteurs aux patrons capitalistes*. Dans une société gérée par les producteurs eux-mêmes, les parasites, ceux qui vivent de la sueur des autres, ceux qui ne produisent pas eux-mêmes la richesse, n'ont pas leur place : L'*Etat corporatif intégral*, oui, mais seulement après l'expropriation des expropriateurs, après l'expulsion des parasites.

Daniel GUÉRIN.

(1) 22 mai 1934.
(2) Cf. GUILLAUME, *Les Corporations en Italie*, 1934.
(3) *Temps*, 14 juin 1935.

LE BON CADEAU POUR LA « R. P. » :

Un abonné nouveau

APRÈS LE CONGRÈS DES CHEMINOTS

Le nouveau congrès d'Amiens s'impose !

Ainsi, la thèse communiste du cumul des mandats politiques et syndicaux l'a emporté au congrès de fusion des cheminots. Pierre Semard, conseiller général de la Seine à 36.000 *francs d'appointements annuels, et Lucien Midol, député de Seine-et-Oise* (60.000 *francs) ont été nommés secrétaires de la Fédération unifiée. La thèse de la parité dans les organismes de direction ayant également triomphé, Semard et Midol sont flanqués de deux collègues communistes, Demusois et Crapier; en face d'eux, les confédérés sont quatre: Jarrigion et Pérignon, Liaud et de Kerdelleau.*

Je laisserai à nos camarades cheminots le soin de rechercher les causes de ce succès. A eux de se demander quelles fautes ont été commises, et notamment si la discorde entretenue entre les unions de réseau confédérées et entre leurs militants (l'Etat contre le P.-L.-M. et l'Est) n'a pas été largement mise à profit. A eux de se demander aussi si la bataille s'est déroulée à armes égales : d'un côté, la bonne foi, et, il faut bien le dire, la négligence vis-à-vis des assemblées générales; de l'autre côté, une idée de derrière la tête soigneusement dissimulée et, sans fraction apparente, un travail de fraction minutieusement organisé et poursuivi avec le concours d'une discipline absolue. A nos camarades cheminots de se demander, enfin, si le tir quotidien de l'Humanité, *pour une fois assez adroit et auquel aucun quotidien, même pas le* Peuple, *n'a donné la réplique, si cette campagne persévérante n'a pas fait plus que tout le reste pour enlever les votes d'assemblées générales.*

Il conviendrait que cette recherche des causes de l'échec soit faite au plus tôt. Il est déjà bien tard et, en tout cas, impossible pour le moment de changer quoi que ce soit au résultat acquis. Mais, outre que cela pourrait aider à préparer la revanche à venir, cela servirait grandement les camarades des autres corporations en train de fusionner ou à la veille de fusionner. L'exemple des cheminots doit être un avertissement pour tous. Depuis le congrès des cheminots, ce n'est plus la peine de se poser la question : il est clair que le ralliement du parti communiste à l'unité et les concessions faites par lui avaient un objectif précis : conquérir le plus grand nombre de postes dans les syndicats, les unions et les fédérations. Ce n'est pas l'unité sans vainqueurs ni vaincus. C'est l'unité avec le plus grand nombre possible de victoires du parti communiste.

Je regrette de devoir dire que l'absence de discussion sur l'unité au dernier congrès confédéral n'est pas étrangère aux succès remportés ici et là par les partisans du cumul des mandats politiques et syndicaux. Si, en effet, on avait discuté à la Mutualité, en septembre, il se serait certainement trouvé des camarades pour poser la question du cumul des mandats devant le congrès. Posée devant le congrès, la question aurait été tout naturellement soumise à la commission et celle-ci eût certainement donné son opinion dans la résolution qu'elle avait charge de préparer. Ainsi le congrès de la C.G.T. se serait prononcé sur l'affaire. Cela est d'autant plus plausible que c'est, si je ne me trompe, à ce problème qu'avait été consacré le dernier entretien avant le congrès entre les délégations des deux confédérations.

Tout le monde peut le voir aujourd'hui, en se prononçant contre le cumul, le congrès confédéral de septembre aurait, en définitive, fait de la condamnation de celui-ci une condition préalable. Il aurait fallu que la maison d'en face l'accepte ou la refuse. De toute façon, la manœuvre devenait impossible, le danger était entrevu et... les résultats, maintenant, seraient sans doute tout autres. Car nos amis cheminots auraient pu s'appuyer sur un texte confédéral.

Cela démontre qu'on ne gagne jamais rien à étouffer un débat.

La conséquence du congrès des cheminots, c'est que les communistes disposent maintenant d'une base pour la conquête de la C.G.T. elle-même. Base solide, puisqu'il s'agit d'une fédération numériquement puissante. Les syndicats de cheminots forment, dans le pays, un réseau extrêmement serré: ainsi, ils possèdent une grande influence dans les unions locales et départementales, ils peuvent exercer, en vue du congrès confédéral de fusion, une pression déterminante sur les autres corporations.

Danger d'autant plus redoutable en raison de deux facteurs nouveaux :

1° D'abord, le terrain choisi se prête à merveille à une conjonction d'éléments normalement opposés. En défendant le cumul des mandats politiques et syndicaux, les communistes ont, j'en suis convaincu, réchauffé le cœur de nombreux militants réformistes et socialistes. Chez les cheminots, le réseau d'Alsace-Lorraine a voté en bloc pour le cumul, sans nul doute en souvenir de la social-démocratie. Au congrès des postiers, le socialiste Farinet s'est allié aux communistes contre la non-rééligibilité des fonctionnaires syndicaux. Et au congrès de fusion de l'U.D. de la Loire-Inférieure n'a-t-on pas vu les éléments confédérés et socialistes voter pour le cumul en compagnie des communistes ? Il ne faudrait pas tenir ces symptômes pour négligeables. La conquête de

la C.G.T. vaut bien, pour les communistes, une alliance de cette sorte;

2° Ensuite, le « climat » est des plus favorables. La mystique du Front populaire est créée. On se prépare avec ardeur à la grande foire électorale de mai, où le cartel des gauches va jouer à plein pour la première fois et donnera, à n'en pas douter, une vraie Chambre de gauche. Cette atmosphère pré-électorale est peu propice, il faut le reconnaître, pour combattre le cumul des mandats. Quand la démagogie coule à pleins bords, il est difficile aux syndicalistes de se faire comprendre. Or, le congrès confédéral de fusion va se préparer et se tenir en pleine démagogie.

Tous ceux qui ne veulent pas voir le syndicalisme courir les aventures doivent réfléchir à cette situation. On leur dira que nous sommes des anticommunistes forcenés et que notre opinion n'a pas d'importance. Non, nous ne sommes pas des anticommunistes. Nous sommes des antidémolisseurs. Car nous les avons vus à l'œuvre de près... Et, les connaissant bien, une fois de plus, nous avons la sensation de voir clair dans leur jeu. C'est pourquoi, après le congrès des cheminots, nous crions : Casse-cou! On doit barrer la route à ceux qui, directement ou par personnes interposées, veulent mettre la main sur la C.G.T. L'échec du syndicalisme chez les cheminots souligne la nécessité de faire du Congrès confédéral de fusion un nouveau Congrès d'Amiens.

M. CHAMBELLAND.

Ce que fut notre congrès de fusion

Ce congrès fut surtout puissant par le nombre de délégués présents. A ce propos, il est bon de remarquer, en effet, que tous les conseillers fédéraux sortants, unitaires et confédérés, s'étaient voté eux-mêmes leur représentation à ce congrès de fusion (environ 140 membres). Par contre, faute de ressources, de nombreux petits syndicats de province n'avaient pu se faire représenter directement.

Les débats ? Ils furent passionnés mais ne s'élevèrent jamais au-dessus de cette question de lutte pour la direction de la Fédération unifiée. Dans cette bataille, malgré l'avantage des confédérés dans le rapport des forces en présence (589.740 timbres contre 428.008), il faut reconnaître la supériorité de la tactique unitaire qui consista à dresser les autres unions de réseau contre le P.-O. et l'Etat, où les forces de la C.G.T.U. étaient de beaucoup minorisées. Les confédérés du P.-L.-M. et du Nord se trouvaient au Congrès fédéral avec « une épée dans les reins », obligés de voter la parité sur le plan fédéral pour l'obtenir dans leurs unions de réseau. Quant au réseau de l'Est (65.465 timbres confédérés contre 24.193 unitaires), le souci de conserver quelques places de fonctionnaire syndical et peut-être quelques rancunes personnelles ne sont pas étrangers à l'orientation de ce vote.

Une mesure s'imposera dans notre Fédération et j'applaudis nos camarades postiers de l'avoir maintenue dans leurs statuts, c'est celle de la non-rééligibilité des fonctionnaires syndicaux.

Que la structure unitaire l'ait emporté, soit, la minorité doit s'incliner; mais ce qui souleva de violentes protestations parmi les congressistes, c'est qu'alors que celle-ci prévoyait 90 conseillers fédéraux, Tournemaine vint annoncer au Congrès qu'il y en aurait 110 et un secrétariat de huit membres dont quatre permanents appointés. On assista à un spectacle peu édifiant pour les congressistes et les camarades des tribunes, ce fut un désaccord entre le rapporteur et divers membres de la Commission, tant pour la désignation de certains conseillers, les unitaires d'autre part réclamant encore un permanent appointé à la trésorerie. Je ne rapporterai pas l'écœurement de certains délégués devant cette cuisine. Tel est le formidable appareil de la nouvelle Fédération des Cheminots, avec un Conseil fédéral de 110 membres et seize permanents (unions de réseau comprises). L'ancienne structure confédérée comportait 72 conseillers et trois permanents, et un avoir fédéral de 963.484 francs contre 166.818 fr. 40 à la Fédération unitaire.

Le vote le plus significatif fut celui sur les « incompatibilités » qui, pour moi, n'est pas une victoire de camarades unitaires sur confédérés, mais du mouvement politique sur le syndicalisme; celui-ci est le vaincu du scrutin. Dans une vigoureuse allocution, le camarade Cancouët (Paris-Etat - Rive - Gauche) a déploré cette défaite de l'idéal et de la foi syndicalistes. Nous avons vu les politiciens des différents partis : Dumon (ancien secrétaire des Jeunesses S.F.I.O.), Midol et Semard (Parti communiste), d'accord pour défendre la même thèse.

Malgré cela, j'ai l'impression que l'on a voté plutôt pour ou contre l'exclusion de deux personnalités, alors que c'était une question de principe; le sentiment l'aurait ainsi emporté sur la doctrine syndicale. Dans ce cas, il aurait été intéressant qu'il y eût deux votes.

En tout cas, il y a un autre vote qui par son écrasante majorité, celui du referendum en cas de grève, 438 syndicats : 84.613 voix pour; 177 syndicats : 47.285 voix contre, ne permet pas de dire que les « révolutionnaires » l'ont emporté sur les « réformistes ». Ces contradictions de vote mériteraient un examen détaillé. Ce vote-ci vient en sorte atténuer les autres et ne démontre pas un potentiel d'action immédiate.

Peut-être, et ce serait là le danger pour les cheminots, en même temps qu'une grave erreur, c'est qu'ils attendent beaucoup trop de l'action parlementaire pour leur défense revendicative. Par le referendum, ils ont montré une certaine méfiance à l'égard de leur structure à prépondérance parisienne et antidémocratique, et en même temps de leurs chefs parlementaires ou retraités.

Je crois que dans l'intérêt du syndicalisme révolutionnaire, et pour l'avenir de la Fédération agissante, il aurait fallu repousser à la fois, et le referendum et le cumul des mandats politiques et syndicaux.

A. ROQUES.

POUR DÉFENDRE
L'INDÉPENDANCE
DU SYNDIDALISME

FAITES LIRE

"La Révolution Prolétarienne" !

Les postiers ont foi dans le syndicalisme

Nos camarades cheminots ne s'étaient pas encore séparés que les postiers se réunissaient pour reconstruire leur Fédération unique. Pendant cinq jours, ils ont mis au point le statut des forces syndicales regroupées, déterminé la loi commune. Ils l'ont fait dans une atmosphère sereine de joie et d'enthousiasme que n'ont pas troublée les passions partisanes. Ni réticence ni méfiance car, fidèles à la pratique de la non-rééligibilité, ils n'ont point permis que des personnalités brantes empoisonnent leur vie corporative et syndicale. Cette sagesse traditionnelle les préservera encore des conflits qui conduisent aux scissions, suscitent l'inimitié ou la haine. Alors que l'unité « accroche » dans certaines organisations, ils ont aussi administré la preuve que l'indépendance du syndicalisme est le ciment d'une unité durable.

Est-ce à dire que ces principes, pourtant confirmés par l'expérience, soient unanimement admis ? Chez nous comme ailleurs ils sont âprement discutés. Certes, aux termes des accords intervenus entre les organisations, il était précisé que la fusion s'opérerait dans le cadre des statuts de la Fédération confédérée. De plus, s'il était tenu compte que la Fédération unitaire autorisait le cumul et la rééligibilité et si l'on enregistrait les situations acquises au moment du congrès, le différend subsistait sur le principe et devait être tranché par nos assises de fusion.

A la fin de la première journée, la cause était entendue. Par 553 mandats contre 194, les postiers syndicalistes maintenaient la non-rééligibilité des permanents; par 594 contre 116, ils rejetaient le cumul.

Les débats furent assez brefs, malgré de nombreuses interventions. Il était d'ailleurs évident, pour ceux qui connaissaient un peu la « musique », que la plupart de ces interventions avaient été soigneusement ordonnées et réglées. Farinet, des ouvriers confédérés, se déclara aussi pour la rééligibilité en s'appuyant sur l'exemple des maisons de commerce qui gardent « les bons directeurs ». Cette assimilation imprévue avec le syndicat provoqua des mouvements divers. Seuls, Delmas et Courrière combattirent le principe de la rééligibilité. Chemin faisant, l'ex-secrétaire de notre Fédération rappela qu'au congrès confédéral de Lyon, en 1919, Monmousseau dénonçait, plein de fougue et de jeunesse, « les modifications physiologiques et psychologiques qu résultent d'un trop long exercice de la profession syndicale ». Mais chacun sait que la jeunesse est volontiers cruelle !

Nous ne fûmes que deux également à combattre le cumul : Digat et moi. Je fis de mon mieux pour démontrer que le cumul, en identifiant le parti à la classe, est une atteinte grave à l'indépendance du syndicalisme; que l'expérience de ces dernières années portait condamnation de ces pratiques dangereuses. Quelques protestations m'indiquèrent que j'avais mis le doigt sur le point sensible. Digat fut égal à lui-même. Avec la logique et la clarté qui sont caractéristiques de sa manière, il mit en relief les risques certains que le cumul ferait courir à nos organisations. Par des exemples empruntés aux problèmes de l'actualité, il emporta la conviction des hésitants en leur montrant le « cumulard » écartelé entre ses deux mandats, quand seule doit prévaloir la politique du syndicat, organisation de classe.

Le débat sur l'orientation prit toute la seconde journée. Il s'ouvrit sur un exposé de Perrot, le jeune secrétaire de la Fédération confédérée, qui affronta avec aisance l'épreuve de ce congrès. Lorsqu'il fut élu à ce poste, des camarades craignaient en effet qu'il ne fût inférieur à sa tâche. Perrot, qui appartint autrefois à la minorité syndicaliste unitaire, est un modeste sur qui pesait l'hypothèque de sa modestie. Ses qualités ont peu à peu dissipé les préventions des uns, les appréhensions des autres.

Interrompons au congrès. Comme la veille, les Cela nous valut marxisme, des généralités sur la et orchestrées. aux congressistes ou qui même sentaient un peu le ranci. Un trotskiste, Bardin, pour avoir fait le procès de la Société des Nations et secoué le prunier du Front populaire, fut pris à partie et quelques peu maltraité, ce qui amena Mathé, dans son discours, à faire un rappel nécessaire à l'esprit de tolérance et de camaraderie.

Aurin, des ouvriers unitaires, vint à son tour défendre le Front populaire et l'Assemblée de Genève que la présence des Russes réhabilite à ses yeux. La caverne de brigands est ainsi devenue un endroit très bien, une institution qui a retrouvé toutes ses vertus. Nous avons changé tout cela, disait Sganarelle qui prétendait que le cœur est à droite. Mais Aurin dispose d'un talent oratoire; il a pour lui une maîtrise incontestable de la tribune. Il fut, il y a quelques années, élu député communiste par une formation Front populaire avant la lettre. Blâmé par son parti, alors classe contre classe, il se démit honnêtement. Derechef, le 12 février, il sentit encore le fagot, car c'est un tort d'avoir raison... trop tôt. Reconnaissons donc qu'il était qualifié pour défendre le Front populaire. Avec Baron également, nous sortons des brumeuses analyses. Parlant une langue dépouillée de termes rébarbatifs, il nous fait prendre contact avec la réalité quotidienne. Sa simplicité séduit le congrès et lorsque, dans sa péroraison, il demande à la C. G. T. de descendre de sa tour d'ivoire, d'entreprendre l'action ardente qu'attend la classe ouvrière, les applaudissements disent qu'il vient de traduire la pensée profonde des militants présents. Puis, avec Courrière, nous découvrons les hauts sommets de la philosophie syndicale.

Tard le soir, Gourdeaux, secrétaire de la F.P.U., prend possession de la tribune qu'il tiendra pendant plus d'une heure. Il débute par l'examen de l'aspect corporatif de la crise. Il y ajoute un programme de revendications. Celles-ci n'ont point le mérite de l'originalité, elles sont celles des trois syndicats qui constituent la Fédération confédérée. Mais des commentaires impliquent une critique de l'action corporative de cette dernière. Envisageant l'éventualité de la dévaluation, il condamne l'échelle mobile. Au long de son discours, il dépose successivement trois motions, dont l'une, fixant l'orientation, est une motion amendée d'une section des agents confédérés.

J'ai le sentiment très net que nos camarades ex-unitaires ont fait un gros effort pour s'imposer au congrès et le faire se prononcer sur des textes à eux. Et lorsque Gourdeaux descend, ses amis, debout, l'applaudissent longuement et, poing levé, entonnent l'*Internationale*. Le congrès, avec bienveillance, défère à leur invitation.

Il est près de huit heures. Une lassitude générale pèse sur le congrès. Mathé monte à la tribune. Des bravos spontanés lui témoignent la sympathie de la salle. Il faut être bref et la tâche est difficile.

Dans une intervention ramassée, nerveuse, émouvante, Mathé, lucide et net, commente la motion qu'il apporte et dont l'accent syndicaliste sonne clair dans le congrès. Dès les premiers mots, il est en communication directe avec les congressistes qui l'écoutent. Il affirme le triple caractère de notre mouvement syndical: économique, social, politique. D'où la nécessité de son indépendance complète. Il lui assigne son but : construire la république syndicale, et en vue [illegible], soucieux de la suivre le désarmement. Nous ne refusons aucun concours, mais nous voulons rester maîtres de nos destinées. Le Front populaire nous a apporté quelques satisfactions et aussi bien des déceptions. S'il ne doit être qu'un comité électoral, nous l'abandonnerons à son sort. Mathé veut terminer par des paroles d'amitié, au risque de se voir reprocher de faire du sentiment, et il rappelle que si la raison humaine est un instrument précis, rien de grand ne s'est fait sans la grande passion de justice et de liberté qui brûle le cœur de l'homme.

Le congrès, debout, acclame notre camarade. Gourdeaux demande alors qu'on essaye de se mettre d'accord sur une motion d'unanimité. Perrot accepte, au nom des ex-confédérés. La motion présentée par Mathé fut ainsi votée à l'unanimité, après quelques retouches qui n'ont pas altéré sa tonalité syndicaliste.

De nombreux militants ont exprimé leur joie et emporté de nos assises un inoubliable souvenir, un réconfort puissant. Certes, j'ai entendu un militant unitaire se plaindre amèrement du discours [illegible] sans doute parce qu'il a balaye, en coup de vent, les petites manœuvres dont on espérait beaucoup. Je m'excuse, d'ailleurs, de l'avoir résumé en quelques lignes maladroites.

Un fait demeure : le congrès de fusion des organisations syndicales des P. T. T. aura été un acte de foi syndicaliste. Voilà qui nous rassure au seuil de l'unité et de la lutte. Le syndicalisme reste, pour les postiers, la grande force révolutionnaire de demain, une force sûre d'elle-même, sereine et bienveillante. La bienveillance n'étant point ici de l'aveuglement.

E. Fronty.

Chez les employés de Reims

Le syndicat confédéré s'oppose à la fusion

A la demande de fusion faite par notre syndicat unitaire des courtiers, le 19 novembre dernier, au syndicat confédéré des employés de commerce de Reims, il vient d'être répondu par la lettre que voici :

Reims, le 12 décembre 1935.

Camarade,

Je viens t'aviser qu'à la suite de la réunion du Comité général de la Bourse du Travail, qui a eu lieu le mercredi 27 *novembre dernier, il a été décidé, par* 6 *voix contre* 4 *et* 3 *abstentions, de confirmer la décision prise en* 1927 *sur le cas Weber.*

D'autre part, en ce qui concerne la fusion, notre comité estime que votre syndicat n'étant pas en règle avec l'Union départementale et l'Union locale unitaires, il ne nous est pas possible de discuter ce sujet.

En somme, n'étant pas en situation régulière avec tous les organismes de la C.G.T.U., ce n'est qu'à titre individuel qu'il vous est possible d'adhérer à notre syndicat.

Je te prie de croire à nos sentiments syndicalistes.

Pour le Syndicat :
Le secrétaire, Martin.

Quelques explications publiques s'imposent, à seule fin de faire disparaître les obstacles que l'on veut dresser devant notre unité. D'abord sur le cas Weber. Fin juillet 1927, le comité général de la Bourse du Travail de Reims avait voté l'exclusion de ladite Bourse de Weber, secrétaire de la 2e Union régionale unitaire, à la suite d'incidents qui s'étaient produits, le 10 juillet, à l'occasion du 25e anniversaire de la Bourse, Weber avait fait paraître dans l'*Exploité* des articles dénonçant le caractère bourgeois de cette fête.

Weber est toujours adhérent au syndicat des courtiers.

Quant à l'argument selon lequel nous ne sommes pas en situation régulière avec la C.G.T.U. c'est inexact, nous avons payé la Fédération et nous ne devons rien.

Et si nous ne payons pas depuis le début de 1932 les ristournes à l'U.L. et à l'U.R. unitaires, c'est après entente avec la Fédération unitaire.

Car le 29 janvier 1932, le camarade Delon, secrétaire fédéral, est venu sur notre demande à notre assemblée générale de ce jour, et nous lui avons posé la question suivante : « Est-il possible de rester à la C.G.T.U. sans passer par l'U.L. et l'U.R. ? Si ça ne peut pas se faire il faut nous le dire, nous n'irons pas à la C.G.T. pour cela, mais nous resterons dans l'autonomie jusqu'à l'éclosion de la C.G.T. unique. »

Le camarade Delon nous a répondu qu'il acceptait que le syndicat des courtiers de Reims, commande cartes et timbres à la Fédération sans passer par l'U.L. et l'U.R. et sur notre insistance a certifié que cette décision serait celle de toujours, en attendant la fusion des deux Confédérations.

Louis Parmentier,
Secrétaire du Syndicat unitaire des Courtiers de Reims.

Il n'y a pas deux
revues syndicalistes
indépendantes

Il n'y en a qu'une:
" LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE "

DIFFUSEZ-LA !

L'assemblée de fusion des employés parisiens

L'assemblée de fusion se tint le 19 décembre, à la Bourse du Travail de Paris, sous la présidence de Capocci, secrétaire fédéral. Environ un millier de syndiqués étaient présents.

Ce fut, en vérité, une bien triste et bien lamentable réunion qui rappela beaucoup celles que nous avons connues dans la C.G.T.U. au temps de la bolchévisation. Si l'unité doit se faire dans cette atmosphère, cela n'offre guère d'encouragement même à ceux qui depuis toujours envers et contre tous, en furent les meilleurs et parfois les seuls artisans.

Les effectifs pris pour base dans la fusion étaient de 3.000 adhérents confédérés et 1.100 unitaires y compris les chômeurs à cotisation réduite.

Le conseil d'administration fut composé respectivement et proportionnellement de 21 et 9 membres. Le bureau permanent sera désigné prochainement par le nouveau conseil et comprendra trois membres. Vraisemblablement le secrétaire général, non-permanent, sera le camarade Gazier, un jeune, qui détenait déjà ce poste dans l'organisation confédérée.

Les statuts confédérés, pris pour base de discussion à la commission mixte, furent discutés en plusieurs points importants : caisse de chômage, referendum, incompatibilité et élection par tiers du conseil syndical. Ce dernier point resta acquis.

En ce qui concerne la caisse de chômage, il sera tenu compte des années de présence antérieures à la scission et le stage d'un an est réduit à six mois pour les autres syndiqués ex-unitaires.

Une modification très heureuse fut apportée. Désormais, les nouveaux statuts prévoient la tenue d'une assemblée générale devant discuter l'ordre du jour des congrès fédéral et confédéral. Précédemment, il n'en était rien, le conseil syndical décidait seul de toutes positions et délégations aux organismes centraux.

L'accord n'ayant pu se faire sur deux points, ils furent soumis à la décision de l'assemblée générale de fusion.

1° Le referendum

La question se présentait de la manière suivante :

a) Les statuts confédérés comportaient un bref article permettant au conseil syndical, et suivant des cas où il le jugeait nécessaire de consulter les adhérents par voie de referendum.

b) Les unitaires déclarèrent ne pas posséder de statuts... Ce qui était habile comme nous le verrons.

c) A la commission mixte, un premier accord avait été pris qui amendait l'article des statuts confédérés et donnant au referendum un caractère consultatif et dont le résultat devait être soumis au vote d'une assemblée générale. Ce premier accord fut ensuite dénoncé par les militants unitaires !... mais maintenu par la Chambre syndicale confédérée.

La discussion s'ouvrit donc dans cette situation. Bourgeon et Antonini défendirent le principe de la souveraineté des assemblées générales, estimant que les membres actifs sont seuls qualifiés pour prendre des décisions. Planais et Dooghe soutinrent la nécessité du referendum afin d'éviter qu'en certaines circonstances une fraction ne puisse, par une manœuvre de dernière heure, bien connue, obtenir un vote de surprise qui bouleverse l'organisation syndicale, une minorité imposant sa loi à la majorité.

La discussion fut longue et passionnée, mais on ne peut dire qu'elle fut très fraternelle. Les passions étaient déchaînées. On n'était plus idéologiquement pour ou contre le referendum, mais pour une tendance ou contre une autre. L'avenir d'une organisation importante était engagé.

Les arguments unitaires ne furent pas très heureux. En effet, il fut donné lecture de leurs propres statuts qu'ils avaient déclaré ne pas avoir, et à l'article 22 le referendum y était inscrit... Comme ils contestèrent toute possibilité d'action réelle aux cheminots qui dans leur congrès fédéral de fusion votèrent le referendum en cas de grève corporative, il ne fut que trop aisé de rappeler que cette décision n'avait pu être prise que grâce à l'appui des 30.000 voix communistes ou unitaires qui avaient assuré la majorité.

Enfin, on vota avec beaucoup de mal en se séparant à droite et à gauche de la salle. Une majorité d'environ 150 voix accepta le referendum amendé tel qu'il était sorti du premier accord de la commission mixte.

2° L'incompatibilité des fonctions politiques et syndicales

Le camarade Gazier défendit avec adresse et de bons arguments le principe de l'incompatibilité. Il mit en opposition les intérêts du collège électoral d'un candidat ou d'un élu (et il y en a plusieurs chez les employés) et les intérêts tout différents des salariés. Il fit ressortir l'éternelle lutte des syndicats d'employés contre le petit commerce toujours réfractaire aux revendications et à l'application des lois sociales. Son exposé trouva des mécontents surtout parmi les « fronts populistes » et électoralistes de toujours.

Avec le camarade Delon de l'*Humanité*, nous entendîmes la thèse contraire. Les arguments sont connus. Delon prétend que dans la pratique un élu peut très bien, en plus des occupations résultant de son mandat, trouver le temps de s'occuper des intérêts du syndicat. C'est douteux, très douteux !

A l'entendre, je me disais qu'il y aurait peut-être une solution pour que ces braves élus ne soient point « diminués » dans l'organisation syndicale. Il suffirait de créer au sein de la C.G.T. un syndicat professionnel de parlementaires et assimilés. Ils nous ficheraient peut-être la paix.

Mais soyons sérieux. Delon (ex-secrétaire fédéral unitaire et ex-candidat), dans son exposé défendit surtout la thèse du syndicat socialiste. C'est en cela que son intervention doit être retenue. Pour lui l'élu, conseiller, député, sénateur, par son action au sein des assemblées bourgeoises, prolonge l'action du syndicat. Il y a donc intérêt à ce que la direction et l'administration des syndicats ne soient pas fermées à leur présence, au contraire. C'est la thèse social-démocrate, antisyndicaliste. les exemples allemand, autrichien, belge, sans parler de l'U.R.S.S., n'ont rien appris à certains hommes.

Le point de vue syndicaliste qui devait être apporté par le camarade Corvin ne put être exposé, la clôture ayant été prononcée vu l'heure tardive. Dans les mêmes conditions que pour le referendum, le vote eut lieu et donna une majorité légèrement accrue au principe de *l'incompatibilité pour toutes les fonctions d'administration et de contrôle de la Chambre syndicale unifiée.*

L'*Internationale* commencée par les ex-confédérés termina enfin cette assemblée après l'adoption du programme revendicatif peu ou pas écouté.

Je le répète, mauvaise réunion d'unité, atmosphère déplorable. « *Nous les aurons !* » disaient certains groupes dans le brouhaha du départ...

A. PELLETIER.

P.-S. — Combien, parmi les adhérents unitaires, étaient des chômeurs à 0 fr. 50 de cotisation? Certaines manœuvres des derniers jours ne sont certainement pas étrangères à leur exceptionnelle représentation. Un fait : le syndicat *confédéré* reçut plusieurs fois la visite de gens venant de la part de l'*Humanité*, demandant une carte syndicale. Ils venaient se syndiquer moyennant deux francs (1 carte et 3 timbres) ; mais n'ayant sans doute jamais mis les pieds à la Bourse du Travail, ils s'étaient trompés de bureau !

A TRAVERS LES LIVRES

R. Louzon : L'ECONOMIE CAPITALISTE.

(Editions de la « Révolution prolétarienne », 1 volume 12 francs.)

— *Suite* (1) —

D'abord, le nombre des producteurs n'est jamais illimité; c'est-à-dire il n'y a pas de société où l'adjonction de nouveaux producteurs aux producteurs existants soit toujours possible. S'il n'y a pas, dans les sociétés capitalistes naissantes, d'entraves légales à la création de nouvelles entreprises, il y a rapidement des entraves de fait : il vient un moment où il n'y a plus de terres cultivables avantageusement, plus de mines avantageusement exploitables, etc. Dans nos pays d'Europe, seuls des perfectionnements techniques imprévisibles pourraient permettre à de nouveaux capitalistes d'ouvrir de nouvelles mines, ou de cultiver des terres jusqu'ici en friche.

Seule l'Amérique du Nord semble avoir connu pendant un temps cette extensibilité illimitée du nombre des producteurs. L'extension de la production n'était limitée ni par le manque de richesses naturelles, ni par le manque de travail humain disponible (immigration illimitée) et je crois que dans leur période d'édification, les Etats-Unis ont connu le type le plus pur de ce que Marx appelle le capitalisme.

...Remarquons en passant que dans ce capitalisme presque pur, on n'a pas ce que Marx a observé dans les usines anglaises, et qu'il donne comme une caractéristique du capitalisme : deux *classes* d'humains. Dans l'Amérique naissante l'abondance des richesses naturelles permettant au prolétaire d'échapper au salariat s'il le désire (2), les salaires doivent être élevés pour maintenir les prolétaires dans le salariat, et ces salaires élevés permettant une certaine épargne donnent au prolétaire la possibilité de sauter un jour ou l'autre du salariat au patronat. Ainsi, bien qu'il y ait conflit d'intérêts entre salariés et patrons, il n'y a pas conflit de « classes » comme en Europe ou dans l'Amérique actuelle où l'on est pratiquement rivé à sa classe, où l'on naît prolétaire pour mourir prolétaire. Ainsi, il est amusant de constater que le phénomène que les économistes tiennent pour le phénomène fondamental du capitalisme, l'antagonisme des classes bourgeoise et prolétaire, n'existe pas dans la société qu'ils prennent pour base de leur analyse. Cet antagonisme résulte, comme ils le disent très justement, du fonctionnement même du capitalisme, mais il est conditionné par quelque chose, par l'existence d'une limite au nombre des producteurs. C'est dire que la principale « contradiction interne » du capitalisme apparaît quand pointe la tendance au capitalisme dépassé, au capitalisme des monopoles.

D'autre part, les analyses économiques du genre de celle que nous envisageons visent l' « économie capitaliste », l'économie d'une société qui, sous le signe de la liberté, serait composée seulement de capitalistes en concurrence d'une part, de prolétaires d'autre part.

Or, le propre d'une pareille société est de n'exister nulle part (3). La société capitaliste naissante était composée de capitalistes en concurrence et de prolétaires, *plus* des artisans, *plus* des propriétaires fonciers. La société capitaliste actuelle contient ces divers éléments *plus* des capitalistes monopoleurs.

On pourrait même se demander si une société purement capitaliste est possible. Si je ne me trompe, Rosa Luxembourg soutenait une opinion qui revient à ceci : que la bourgeoisie a besoin de rapines faites non seulement sur les prolétaires, mais sur les autres classes de la société. Je ne sais pas si c'est là vraiment un besoin pour la bourgeoisie, mais en fait les choses se passent comme si Rosa Luxembourg avait raison. En fait, la bourgeoisie ajoute le plus qu'elle peut, à ses bénéfices qui proviennent de l'exploitation ouvrière, des bénéfices qui proviennent du pillage, honteux ou avoué, des classes non capitalistes de la planète.

Dans le Maroc « français », par exemple, il est très clair que depuis un quart de siècle l'enrichissement des capitalistes est dû : 1° à l'exploitation des indigènes prolétaires; 2° à la ruine de la partie aisée (mais non « capitaliste ») de la population indigène; 3° à l'exploitation, par le biais de l'impôt, des paysans indigènes qui sont bien des éléments hors capitalisme. Et ce ne sont pas choses particulières au Maroc : le phénomène de l'appauvrissement de ce qu'on appelle à tort les bourgeoisies indigènes se retrouve dans tous les territoires d'expansion du capitalisme. Autre exemple : quand le capitalisme (d'Etat) russe a voulu financer son plan de cinq ans, il ne s'est pas contenté de la plus-value volée aux prolétaires; il est allé piller les paysans.

(*A suivre.*)

J. PÉRA.

---

(1) Début de ce compte rendu n° 212.

(2) Au besoin en se faisant trappeur, chercheur d'or, etc...

(3) On me dira : « Mais c'est la même chose pour toute science. Les principes de toute science n'ont que des rapports plus ou moins lointains avec le réel. La mécanique, par exemple, repose sur le *principe d'inertie*, suivant lequel un mobile se déplaçant sur une surface sans frottement se meut dans l'infini du temps d'un mouvement rectiligne et uniforme. Or il n'existe pas plus de surface sans frottement que de société purement capitaliste. » La remarque est juste. Il serait déraisonnable de condamner une science à cause de l'irréalité de ses principes. Toutes les sciences reposent sur des principes *arbitraires* en ce sens qu'ils ne sont pas des faits, qu'ils ne sont pas des éléments du réel, mais qu'ils sont des concepts approchant plus ou moins le réel. Dans quelle mesure l'approximation est-elle légitime ? Il est impossible de le dire d'avance; c'est seulement aux fruits qu'on connaît l'arbre. L'ingénieur à qui l'on demande une machine de telle puissance pour telle consommation calcule la longueur de son piston, etc., en appliquant le principe d'inertie. Et l'expérience montre que *ça colle*. Le principe d'inertie constitue donc une approximation légitime pour la construction des machines. Par contre l'usinier qui, en période de stabilité des salaires, se basant sur la formule du taux du profit

$$K = \frac{\Sigma E}{K \Sigma ET}$$

dirait : « Je n'ai pas à m'en faire, du moment que la vitesse de fabrication augmente chez mon concurrent, le dénominateur de la fraction diminue, donc k mon taux de profit augmente »; ce bourgeois-là aurait vite faite d'être bouffé. Vous m'expliquerez que c'est peut-être parce que le bourgeois en question est tombé hors des limites de la durée de fabrication maxima socialement nécessaire. Bien sûr, les principes posés permettent de trouver des *explications* claires et satisfaisantes. Il n'en est pas moins vrai que la formule du taux du profit est sans utilité *pratique* pour le capitaliste ou l'ouvrier. La schématisation qui est à sa base constitue une approximation abusive en ce qui concerne l'action; elle n'est légitime que dans les limites de son objet : *faire comprendre*.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.

L'OOTYPOGRAPHIE, 11, R. DE METZ, COURBEVOIE. TÉL. 260

COLLECTION DE "LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE" - II

Vient de paraître :

R. LOUZON

L'Economie Capitaliste

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

D'abord, comprendre !

Un volume, envoyé franco contre 12 francs versés
à notre Compte postal : "LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE" 734-99 Paris

LIBRAIRIE DE "L'ECOLE ÉMANCIPÉE" - SAUMUR (Maine-et-Loire)

Vient de paraître :

GILBERT SERRET

Le Problème agraire et paysan devant le Corps enseignant

Les masses rurales, sans l'appui desquelles rien de solide ni de durable ne pourra être réalisé dans le sens de la libération des travailleurs, risquent fort d'evoluer vers le fascisme si nous n'y prenons garde ; l'Eglise, les syndicats agraires et les politiciens réactionnaires déploient une activité fébrile en vue d'exploiter à leurs fins le mécontentement et la misère qui sévissent présentement dans les campagnes.

La Fédération des Syndicats de l'Enseignement laïque, soucieuse à la fois de barrer la route au fascisme, d'empêcher la guerre, d'enrayer la crise et d'engager le prolétariat sur la voie de sa libération définitive, avait mis à l'ordre du jour de son congrès d'août dernier la question de la paysannerie et de la crise agraire ; c'est l'étude présentée par le rapporteur général, G. Serret, qui constitue la matière de cette brochure.

Une forte brochure : Prix 1 fr. 50

A lire :

HENRY POULAILLE

LE PAIN QUOTIDIEN

(1903-1906)

Un volume : **15** FRANCS (Grasset)

Les Damnés de la Terre

(1906-1910)

Un volume : **18** FRANCS (Grasset)

RAPPEL : Ils étaient quatre. — Ames neuves. — L'Enfantement de la Paix. — Charlie Chaplin. — Le Train fou. — Nouvel Age littéraire.

A PARAITRE : Le Feu sacré (1911-1915).

Civilisation !

C'est, affirme le Duce, pour " civiliser " les Ethiopiens qu'il leur fait la guerre. Nous aussi, et depuis bien plus longtemps, nous avons nos " civilisateurs ".

Nous pouvons juger

leurs exploits

En Indochine, ils ont fait couler...

...un fleuve de sang

Tel est le titre de notre brochure sur Deux ans d'Indochine. — Effroyable bilan, terrible réquisitoire — Des milliers d'Indochinois ont été mis à mort. — D'autres milliers meurent à petit feu dans les prisons et les bagnes. — L'œuvre " colonisatrice " de notre bourgeoisie est, ineffaçablement, marquée du sang de ses victimes.

Montrez la civilisation bourgeoise,

démocratique ou fasciste, au travail

en diffusant

UN FLEUVE DE SANG

Une brochure de 50 pages : 1 fr. Prix spéciaux par quantité pour la diffusion.